

Rapports annuels du Comité de vérification

pour l'exercice 2019



Banque
européenne
d'investissement

La banque de l'UE 

**COMITÉ DE VÉRIFICATION
DE LA BANQUE EUROPÉENNE D'INVESTISSEMENT**

**RAPPORT ANNUEL AU CONSEIL DES GOUVERNEURS
POUR L'EXERCICE 2019**

**RAPPORT ANNUEL AU CONSEIL DES GOUVERNEURS
CONCERNANT LA FACILITÉ D'INVESTISSEMENT
POUR L'EXERCICE 2019**

**RÉPONSE DU COMITÉ DE DIRECTION
AUX RAPPORTS ANNUELS DU COMITÉ DE VÉRIFICATION
POUR L'EXERCICE 2019**

RAPPORT ANNUEL AU CONSEIL DES GOUVERNEURS POUR L'EXERCICE 2019

Table des matières

RÉSUMÉ ANALYTIQUE	4
PERSPECTIVES.....	6
RAPPORT PRINCIPAL.....	8
1. PRINCIPALES OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS.....	8
1.1 Viabilité et modèle économique	8
1.2 Alignement du Groupe.....	9
1.3 Gestion des risques et contrôle interne	10
1.4 Meilleures pratiques bancaires	14
2 ACTIVITÉS DU COMITÉ DE VÉRIFICATION	15
2.1 Mandat.....	15
2.2 Composition	16
2.3 Réunions et liens avec l'extérieur	16
ANNEXE 1 – DÉTAIL DES RESPONSABILITÉS ET ACTIVITÉS DU COMITÉ DE VÉRIFICATION DURANT L'ANNÉE	18
ANNEXE 2 – TABLEAU RÉCAPITULATIF DES RECOMMANDATIONS ÉMISES L'ANNÉE DERNIÈRE PAR LE COMITÉ DE VÉRIFICATION ET DES ÉLÉMENTS SUPPLÉMENTAIRES DE CETTE ANNÉE	23
LISTE DES ABRÉVIATIONS.....	27

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Le présent rapport est une synthèse des résultats du travail effectué par le Comité de vérification pour 2019. Le Comité de vérification s'appuie sur ce travail, ainsi que sur celui effectué dans le cadre du rapport pour l'exercice précédent et sur les recommandations qui y sont formulées, pour élaborer ses observations et recommandations clés. Dans le présent rapport, les observations clés du Comité de vérification sont regroupées en quatre thèmes – alors qu'ils étaient au nombre de cinq dans le rapport précédent¹ – à savoir : 1) viabilité et modèle économique, 2) alignement du Groupe, 3) gestion des risques et contrôle interne, et 4) meilleures pratiques bancaires.

Le mandat et la portée des travaux du Comité de vérification sont déterminés par les statuts de la BEI ainsi que par son règlement intérieur. Trois responsabilités incombent au Comité de vérification : i) le contrôle des comptes de la BEI (la Banque) et du Groupe BEI² (le Groupe), une tâche pour laquelle le Comité de vérification s'appuie largement sur le travail de l'auditeur externe ; ii) la vérification de la régularité des opérations de la BEI, eu égard au suivi des activités liées à l'environnement de contrôle interne, à la gestion des risques, à la conformité et à l'audit interne ; et iii) la vérification de la conformité des activités de la Banque avec les meilleures pratiques bancaires (MPB).

En 2019, le Comité de vérification s'est acquitté de sa mission en : i) publiant les déclarations sur les états financiers de la BEI et du Groupe BEI au 31 décembre 2019, qui ont été remises au Conseil des gouverneurs et font partie intégrante du rapport annuel du Groupe BEI et en ii) élaborant le présent rapport annuel.

Le Comité de vérification souligne qu'il est important d'améliorer la solidité financière et la viabilité du Groupe BEI sur le long terme. Ces deux éléments sont essentiels pour permettre à la Banque de conserver sa note AAA ainsi que la confiance des investisseurs, puisqu'elle n'est pas financée par le budget de l'UE et doit lever ses ressources sur les marchés des capitaux.

En ce qui concerne la viabilité financière, le Comité de vérification prend acte de l'orientation stratégique sur la rentabilité et la consommation de capital adoptée par le Conseil d'administration et le Comité de direction, telle que décrite dans le Plan de gestion du capital du Groupe BEI pour 2019. Dans le même temps, le Comité de vérification attire l'attention sur le fait que ce plan doit faire l'objet d'un suivi rigoureux et que la baisse de l'excédent net ne doit pas dépasser ce qui y est prévu. Il est important que la rentabilité du Groupe BEI soit telle que la BEI puisse rester financièrement autonome sur le long terme. L'excédent net annuel représente une source considérable pour le capital dont la BEI aura besoin à l'avenir pour atteindre les objectifs de politique publique exigeants et de plus en plus élevés. Il est essentiel que la BEI ait une capacité à générer des revenus qui lui permette de préserver ses objectifs de prêt et sa bonne santé financière sans soutien supplémentaire des actionnaires. Ces commentaires s'appliquent également au Fonds européen d'investissement (FEI), l'approche de la filiale concernant la viabilité du capital devant être revue à la lumière des objectifs stratégiques et de l'affectation du capital pour la BEI et le FEI.

En ce qui concerne la viabilité financière du Groupe, le Comité de vérification est préoccupé par la hausse continue des coûts globaux. Les coûts ont augmenté à tous les niveaux, à cause du financement de projets plus petits mais plus complexes au titre du FEIS et de l'investissement dans des cadres de conformité et de gestion des risques. Le Comité de vérification souhaiterait que le Comité de direction envisage une mutation numérique des processus. Ce serait un moyen parmi de nombreux autres au sein du Groupe BEI qui permettrait de freiner la hausse des coûts globaux.

L'environnement externe a été marqué par des événements géopolitiques défavorables, un ralentissement économique mondial, une faiblesse persistante des taux d'intérêt, les effets tangibles des dérèglements climatiques et une intensification des menaces pour la cybersécurité. Plus récemment, l'incertitude pour les économies de l'UE et du monde entier s'est aggravée sous l'effet de la pandémie de COVID-19. Ces lourdes pressions qui pèsent sur la réalisation des objectifs de politique publique du Groupe, sa viabilité et son profil de risque nécessitent une supervision et un leadership de haute qualité par les instances dirigeantes de la BEI.

En 2019 et au début de 2020, le Groupe BEI a pris des engagements ambitieux. Premièrement, sur le thème des changements climatiques, il s'est engagé à mobiliser 1 000 milliards d'EUR d'investissements pour le climat sur la décennie à venir, jusqu'en 2030. Deuxièmement, le Groupe BEI a été confirmé comme partenaire principal de l'Union européenne pour la mise en œuvre du financement de projets européens prioritaires au titre du prochain budget de l'UE couvrant

¹ Une nouvelle catégorie de risque non financier, intégrant l'ancienne catégorie de la culture du risque, de la conduite, des rémunérations et des ressources, avait été ajoutée.

² Le Groupe BEI est constitué de la Banque européenne d'investissement (BEI) et du Fonds européen d'investissement (FEI), qui est détenu majoritairement par la BEI.

la période 2021-2027. Troisièmement, le Groupe BEI a proposé un programme de 40 milliards d'EUR pour répondre à la crise du coronavirus et financer les PME et les ETI.

Les recommandations exposées par le Comité de vérification dans le rapport annuel pour l'exercice précédent font maintenant l'objet d'une feuille de route du Comité de direction pour leur mise en œuvre (voir l'annexe 2 pour les détails de ces recommandations ainsi que des éléments venant les compléter, qui sont issus du travail effectué cette année par le Comité de vérification). Le Comité de vérification attend du Comité de direction qu'il revoie la feuille de route sur une base trimestrielle. Il demande au Comité de direction et aux services de mettre en œuvre ces recommandations, avec le soutien du Conseil d'administration, selon le calendrier prévu, qu'il a été convenu d'adapter en raison de la pandémie de COVID-19.

En ce qui concerne la conformité avec les directives en vigueur relatives à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC-FT), des actions sont en cours pour mettre en œuvre les mesures demandées par l'Audit interne (AI) plus tôt en 2019. Un groupe de travail a été constitué pour gérer les mesures sur lesquelles le Comité de vérification a attiré l'attention des gouverneurs au cours de leur réunion annuelle en 2019. Le Comité de vérification a suivi de près la mise en œuvre des mesures convenues et est satisfait de ce qui a été fait jusqu'ici. Toutefois, ce programme exigeant continuera de nécessiter une attention particulière de la part du Comité de direction.

Le Comité de vérification continue de demander une supervision à l'échelle du Groupe pour l'ensemble des trois lignes de défense. Il a, de son côté, continué à collaborer avec le Collège des commissaires aux comptes du FEI, ainsi qu'avec les autorités de surveillance. En 2019, le Comité de vérification a rencontré des membres de l'instance de supervision bancaire de la Banque centrale européenne pour un échange de vues sur des sujets prioritaires en matière de surveillance et pour discuter de la conception du processus de surveillance et d'évaluation ou REP (*Review and Evaluation Process*) propre à la BEI. Le Comité de vérification a également rencontré des représentants de la Banque Centrale du Luxembourg (BCL), qui assure la surveillance des niveaux de liquidité et des levées de fonds de la BEI.

Concernant les MPB, le Comité de vérification est satisfait de la codification par la Banque d'un cadre clair et applicable ainsi que des avancées réalisées dans sa mise en œuvre opérationnelle. Ce cadre doit permettre une meilleure supervision des MPB par la Banque. Afin d'améliorer plus encore la supervision du Groupe BEI, le Comité de vérification a lancé la mise en place du processus de surveillance et d'évaluation ou REP (*Review and Evaluation Process*) propre à la BEI, qui est l'équivalent, pour le Groupe BEI, du SREP (*Supervisory Review and Evaluation Process*), le processus de surveillance et d'évaluation prudentielle de l'ABE. Le REP propre à la BEI se fondera sur les quatre piliers du SREP : modèle d'activité et viabilité, gouvernance et gestion des risques, risques pesant sur les fonds propres et risques de financement et de liquidité.

Cette année, les services ont procédé à leurs autoévaluations annuelles sur les MPB en utilisant un modèle harmonisé, comme l'a demandé le Comité de vérification. En ce qui concerne le niveau global de conformité avec les MPB, sur la base des autoévaluations pour 2019 effectuées par les services, le Comité de direction, en accord avec ces derniers, a conclu que la BEI est « en conformité partielle » avec les MPB. Le Comité de vérification rejoint les conclusions du Comité de direction, en reconnaissant qu'il existe des lacunes dans une période de transition vers la finalisation complète des procédures d'évaluation de l'applicabilité et du REP propre à la BEI. Le Comité de vérification continuera de superviser la mise en œuvre des mesures visant à combler les lacunes décelées et d'insister pour qu'elles soient appliquées selon le calendrier prévu dans la feuille de route de la Banque, établie sur la base des recommandations du Comité de vérification figurant dans le rapport annuel aux gouverneurs publié en 2019.

Enfin, le Comité de vérification estime avoir adopté, durant l'exercice considéré, une stratégie ciblée en matière d'objectifs et de moyens utilisés pour obtenir les assurances nécessaires et les fruits de son travail. Le Comité de vérification considère qu'il a continué d'entretenir des relations appropriées avec le Comité de direction et le personnel de la Banque, ainsi qu'avec les consultants et les auditeurs externes, tout en préservant, en toutes circonstances, son indépendance.

En 2019, le Comité de vérification a reçu du Comité de direction et des services tout le soutien nécessaire, ce qui lui a permis de s'acquitter convenablement de ses responsabilités. Il espère pouvoir compter sur le même appui à l'avenir.

Le Comité de vérification apprécie l'assistance pertinente reçue du président, du Comité de direction, du Conseil d'administration et des différents services du Groupe et il les en remercie.

PERSPECTIVES

L'année 2020 devrait marquer un tournant pour la Banque, avec l'orientation de son activité et des nouveaux mandats vers l'action en faveur du climat et InvestEU. Ce changement s'opèrera dans un environnement caractérisé par des obstacles déjà connus : événements géopolitiques défavorables, ralentissement économique mondial, faiblesse persistante des taux d'intérêt, effets tangibles des dérèglements climatiques et intensification des menaces pour la cybersécurité. En outre, on commence seulement à prendre toute la mesure de l'impact de la pandémie de COVID-19 sur les économies nationales.

La Banque doit également gérer les conséquences d'un autre événement en 2019-2020 : le retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne, et son retrait de la BEI ainsi que de sa quote-part dans le capital souscrit de la Banque. Avec effet au 1^{er} février 2020, la participation du Royaume-Uni dans le capital souscrit de la BEI a été intégralement remplacée par une augmentation de capital au prorata par les États membres restants de l'UE. En outre, la Pologne et la Roumanie ont augmenté leur quote-part dans le capital de la BEI au 1^{er} mars 2020. Ce soutien positif des actionnaires a été pris en compte par les agences de notation qui ont, à l'issue de l'exercice 2019, confirmé la note AAA de la Banque.

Le Comité de vérification note que le Conseil d'administration et le Comité de direction ont adopté une stratégie du Groupe BEI en matière d'apports de fonds propres. Cette stratégie apporte une clarté nécessaire et rationalise les rôles et les responsabilités de la BEI et du FEI dans le renforcement de l'efficacité du Groupe. Le Comité de vérification attend à la fois du Conseil d'administration et du Comité de direction qu'ils exercent un contrôle étroit des risques inhérents au portefeuille de plus en plus important d'encours en fonds propres et quasi-fonds propres à l'échelle du Groupe BEI.

Le Comité de vérification attend du Comité de direction et du Conseil d'administration qu'ils tiennent pleinement compte des recommandations énoncées dans la section 1 du présent rapport. Il a recensé des éléments prioritaires au nombre desquels la viabilité financière de la Banque, en particulier au vu de la nouvelle stratégie pour le climat, InvestEU et le programme de réponse à la crise du coronavirus, la gestion des risques non financiers, et notamment le cyber-risque et le risque opérationnel, ainsi que la mise en œuvre des trois lignes de défense au sein de la Banque et du Groupe BEI. Les trois derniers points ont été mis en avant précédemment dans les rapports annuels 2017 et 2018 du Comité de vérification.

En ce qui concerne la viabilité financière du Groupe, le Comité de vérification est préoccupé par la hausse continue des coûts globaux. Il souhaiterait que le Comité de direction envisage la mutation numérique des processus dans l'ensemble du Groupe BEI. Il n'est en outre pas convaincu que le Groupe BEI fasse le meilleur usage des possibilités de l'informatique dématérialisée pour réduire les coûts, améliorer la résilience et accroître la capacité d'adaptation et la flexibilité. Par conséquent, un examen approfondi des possibilités offertes par l'informatique dématérialisée devrait être effectué à l'échelle du Groupe lors de la réflexion sur la mutation numérique des processus.

Le Comité de vérification constate l'impact des cyberattaques sérieuses sur les grandes organisations. Rien n'indique que ces attaques vont diminuer à l'avenir. Les dommages déjà subis par de grandes organisations renommées montrent que ces menaces peuvent avoir des conséquences négatives importantes sur les opérations, les finances et la réputation. Les cyberattaques sérieuses peuvent prendre de nombreuses formes, parmi lesquelles des attaques par rançongiciel ou des pertes massives de données. Le Comité de vérification attend du Comité de direction et des services qu'ils veillent à ce que les plans de rétablissement soient revus et testés régulièrement et que les meilleures protections possibles leur soient associées pour parer à de telles attaques. Il a pu constater que de bonnes pratiques sont en place au sein de grandes organisations, où un comité consultatif d'experts informatiques se tient à la disposition des instances dirigeantes. Il suggère que le Comité de direction crée un tel comité qui lui prodiguera, ainsi qu'au Conseil d'administration, des conseils sur ces questions.

Les recommandations énoncées dans les paragraphes précédents doivent être pleinement prises en compte dans la stratégie informatique du Groupe.

Le Comité de vérification supervise le lancement du REP propre à la BEI, veille à sa mise en œuvre opérationnelle et s'assure que le premier test complet de ce processus sera conclu pour fin 2022. Il considère que le REP propre à la BEI est une avancée importante et qu'il renforce sa capacité à superviser le Cadre de conformité MPB au sein de la BEI, l'objectif étant d'améliorer la solidité et la viabilité à long terme du Groupe BEI.

Le Comité de vérification collaborera avec les autorités de supervision bancaire de la Banque centrale européenne, l'ABE, la Banque centrale du Luxembourg et les autorités nationales compétentes dans l'UE, selon les besoins.

Le Comité de vérification est résolu à poursuivre sa coopération avec le Collège des commissaires aux comptes du FEI afin de renforcer davantage la supervision à l'échelle du Groupe de la BEI et du FEI. Il se félicite de constater une nette amélioration de la coopération entre les services de la BEI et du FEI, comme en témoigne la nouvelle stratégie du Groupe en matière d'apports de fonds propres.

RAPPORT PRINCIPAL

1. PRINCIPALES OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS

Le Comité de vérification énonce ci-dessous ses principales observations et recommandations qui constituent des priorités pour le Comité de direction, le Conseil d'administration et le Conseil de gouverneurs. Elles sont basées sur les activités du Comité de vérification courant 2019, décrites dans la section 2 du présent rapport.

Le Comité de vérification a reçu du Comité de direction une feuille de route décrivant les mesures qu'il prendra pour la pleine mise en œuvre des 23 recommandations formulées par le Comité de vérification dans le rapport pour l'exercice précédent (voir l'annexe 2), ainsi que des nouveaux éléments venant les compléter, issus du travail effectué cette année par le Comité de vérification. Le Comité de vérification attend du Comité de direction et des services qu'ils mettent en œuvre ces recommandations, avec le soutien du Conseil d'administration, selon le calendrier prévu. Le Comité de vérification contrôlera l'état d'avancement de la mise en œuvre avec les services sur une base trimestrielle.

Le Comité de vérification souhaite que cette feuille de route devienne le principal document de contrôle d'un rapport annuel à l'autre. De cette manière, le Comité de direction, le Conseil d'administration, le Comité de vérification et le Conseil des gouverneurs pourront voir clairement les échéances fixées pour accomplir les actions demandées par le Comité de vérification. La feuille de route sera officiellement actualisée (suppression des actions menées à bien et ajout des nouvelles actions requises) et validée avec le Comité de direction chaque année.

1.1 Viabilité et modèle économique

Introduction

Les tendances observées ces dernières années se sont maintenues en 2019, dans un environnement toujours marqué par des taux d'intérêt bas. Dans ce contexte, l'excédent net du Groupe BEI a continué de reculer, sous l'effet de la légère baisse des volumes de prêt combinée à un niveau insuffisant de couverture des coûts pour certains mandats et certaines opérations, et de la volatilité de l'excédent net sur les activités d'apport de fonds propres. En outre, la hausse des coûts tient au fait que l'activité de prêt de la Banque est de plus en plus centrée sur des opérations de moindre dimension et comparativement plus risquées au titre du FEIS. Même si la garantie de la Commission européenne atténue le risque, la pression liée aux coûts persiste.

Le Groupe BEI a également pris des engagements ambitieux au cours de l'année. Premièrement, en ce qui concerne les changements climatiques, dans le cadre du pacte vert pour l'Europe, le Groupe s'est engagé à mobiliser 1 000 milliards d'EUR d'investissements pour le climat sur la décennie à venir, jusqu'en 2030. À cet effet, dans un premier temps, toutes les activités de financement seront alignées, d'ici la fin de 2020, sur les objectifs fixés dans le cadre de l'accord de Paris en 2015. Deuxièmement, le Groupe BEI est confirmé comme partenaire principal de l'UE pour la mise en œuvre, en collaboration avec la Commission européenne, du financement de projets européens prioritaires au titre du prochain budget de l'UE, couvrant la période 2021-2027. Les financements se feront via InvestEU, le programme proposé pour stimuler l'investissement privé et public en Europe. Pour répondre à la crise du coronavirus, le Groupe BEI a proposé un programme de 40 milliards d'EUR qui seront destinés aux PME et aux ETI. Le Comité de vérification note en outre que le Conseil d'administration et le Comité de direction ont adopté une nouvelle stratégie en matière d'apports de fonds propres, clarifiant ainsi les rôles et responsabilités de la BEI et du FEI. Le Comité de vérification attend à la fois du Conseil d'administration et du Comité de direction qu'ils exercent un contrôle étroit des risques inhérents au portefeuille de plus en plus important d'encours en fonds propres et quasi-fonds propres à l'échelle du Groupe BEI.

Évaluation du Comité de vérification

En 2018, le Comité de vérification a recommandé : i) que la BEI suive de près la viabilité de son modèle économique, qui évolue et se diversifie, ainsi que les tendances en matière de marge, d'excédent net et de qualité des actifs en tant que facteurs contribuant à la viabilité de la Banque, ii) que la BEI réalise une analyse stratégique de la rentabilité par produit et par mandat, et iii) que la BEI développe plus avant la capacité d'analyse des facteurs de recettes et de dépenses ainsi que de la couverture des coûts afin de garantir une rentabilité adéquate par produit et par mandat et d'assurer la viabilité financière de la Banque.

La BEI n'est pas une institution financée par le budget de l'UE et elle doit se procurer ses ressources sur les marchés des capitaux où la confiance joue un rôle essentiel. D'autre part, elle est au service des politiques publiques de l'Union européenne. La BEI doit continuer à maintenir un équilibre entre sa mission de politique publique et un niveau adéquat de couverture des coûts pour les services qu'elle fournit, afin de générer un excédent net viable. Le Comité de vérification prend acte de l'orientation stratégique sur la rentabilité et la consommation de capital adoptée par le Comité de direction et le Conseil d'administration, telle que décrite dans le Plan de gestion du capital du Groupe BEI pour 2019. Dans le même temps, le Comité de vérification attire l'attention sur le fait que ce plan doit faire l'objet d'un suivi rigoureux en ce qui concerne la diminution attendue de l'excédent net. Il est important que la rentabilité de la BEI soit telle que le Groupe BEI puisse rester financièrement autonome sur le long terme. L'excédent net annuel représente une source considérable pour le capital dont la BEI aura besoin à l'avenir pour atteindre les objectifs de politique publique exigeants et de plus en plus élevés. Il est essentiel que la BEI ait une capacité à générer des revenus qui lui permette de préserver ses objectifs de prêt et sa bonne santé financière sans soutien supplémentaire des actionnaires.

Ces commentaires s'appliquent également au FEI, l'approche de la filiale concernant la viabilité du capital devant être revue à la lumière des objectifs stratégiques et de l'affectation du capital pour la BEI et le FEI.

La Banque doit en outre préserver la confiance de ses investisseurs institutionnels et privés en maintenant sa note AAA qui est essentielle pour permettre au Groupe de proposer des produits à des tarifs concurrentiels. La note AAA de la Banque est donc le fondement de son modèle économique. Elle tient à sa solidité financière, à sa viabilité à long terme et au soutien que lui accordent ses actionnaires, les États membres de l'UE.

Les recommandations formulées les années précédentes par le Comité de vérification demeurent dès lors pertinentes, en particulier à la lumière de la stratégie concernant le climat, d'InvestEU et de l'augmentation des encours en fonds propres et quasi-fonds propres dans le bilan du Groupe.

Recommandations

Outre les avancées réalisées par le Comité de direction dans la mise en œuvre des recommandations des années précédentes, le Comité de vérification rappelle qu'il est important d'assurer une couverture appropriée des coûts pour l'ensemble des mandats, en particulier les nouveaux mandats encore en cours de négociation.

1.2 Alignement du Groupe

Introduction

L'alignement du Groupe passe par la création d'une véritable structure de groupe dans laquelle la société mère exerce une réelle supervision de la BEI et du FEI, ainsi que de toute autre filiale à venir. Cet alignement suppose une supervision, au niveau du Groupe, de la première ligne de défense par les deuxième et troisième lignes de défense, ainsi que l'instauration de fonctions d'appui.

Dans son rapport pour 2018, le Comité de vérification a formulé quatre recommandations relatives à l'alignement du Groupe BEI. Ces recommandations concernaient : i) la création d'une véritable structure de groupe et ii) le renforcement de la gestion des risques à l'échelle du Groupe, ainsi que la mise en place de fonctions de contrôle et d'appui pour le Groupe, avec un modèle de trois lignes de défense à part entière et opérant. Les deux autres recommandations du Comité de vérification concernaient la clarification des rôles et des responsabilités pour les lignes d'activité au sein du Groupe, comme par exemple les encours en fonds propres et quasi-fonds propres, et la mise en place d'un entrepôt de données commun à l'échelle du Groupe. Le Comité de vérification a insisté sur la nécessité d'élargir les politiques de gestion prudentielle à l'échelle du Groupe. Un résumé des recommandations émises l'année dernière par le Comité de vérification est fourni dans l'annexe 2, qui présente également des éléments qui ont été ajoutés cette année pour compléter certaines des recommandations.

Évaluation du Comité de vérification

La Banque a lancé de nombreux projets et initiatives aux fins de l'alignement du Groupe. Le Comité de vérification se félicite de l'approbation de la Charte de gestion des risques Groupe, qui constitue le socle pour la mise en place d'une gestion des risques à l'échelle du Groupe et d'une supervision appropriée du Groupe. Le Comité de vérification observe

que d'autres politiques ont été élaborées pour le Groupe, comme le premier Plan de gestion du capital du Groupe et le Programme et dispositif de tests de résistance du Groupe, et note que le document concernant le processus d'évaluation de l'adéquation du capital interne (*Internal Capital Adequacy Assessment Process, ICAAP*) a été élargi afin de couvrir les exigences en matière de capital pour le FEI et pour le Groupe BEI. Le Comité de vérification note que l'ICAAP va constituer un document à part entière pour le Groupe, parallèlement au processus d'évaluation de l'adéquation de la liquidité interne (*Internal Liquidity Adequacy Assessment Process, ILAAP*) et au Cadre de référence de la propension au risque, suivant le calendrier fixé dans la feuille de route.

En ce qui concerne les autres avancées majeures quant à l'alignement du Groupe, le Comité de vérification constate que les principaux éléments d'une stratégie en matière d'apports de fonds propres ont été définis par le Conseil d'administration et que cela se traduira par des solutions concrètes en 2020. La mise en place d'une stratégie claire en matière d'apports de fonds propres au niveau du Groupe permet une clarification nécessaire des rôles et des responsabilités au sein du Groupe. Le Comité de vérification note en outre que le recrutement d'un nouveau responsable de la gestion des risques à l'échelle du Groupe est en cours, ce qui aboutira à la mise en place de la deuxième ligne de défense dans la supervision du Groupe.

Pour ce qui est de l'entrepôt de données du Groupe, la Banque a lancé un projet à long terme, qui est également l'un des quatre projets hautement prioritaires du Programme prudentiel MPB. L'agrégation des données et l'existence d'un entrepôt de données intégré sont des éléments essentiels pour des banques d'importance systémique de la taille de la BEI.

Recommandations

Le Comité de vérification attend de nouvelles avancées en 2020 sur ses quatre recommandations générales de 2018, selon le calendrier convenu. Les travaux concernant l'évolution du modèle des trois lignes de défense sont en cours, de même que la création de la fonction de responsable de la gestion des risques à l'échelle du Groupe. Ces deux aspects feront l'objet d'un suivi étroit par le Comité de vérification, qui attend de nouvelles avancées.

1.3 Gestion des risques et contrôle interne

1.3.1 Gestion des risques

- **Supervision et gestion du risque financier**

Le Comité de vérification assure un suivi des risques auxquels la Banque est exposée, dont les risques de crédit, de marché, de capital et de liquidité. Le Comité de vérification est centré sur des thèmes tels que l'évaluation du risque de crédit, le suivi de la qualité des actifs, la gestion du risque de liquidité, l'adéquation et la planification du capital et examine régulièrement le tableau de bord du Cadre de référence de la propension au risque de la Banque et les rapports sur la gestion des risques, ainsi que d'autres documents et politiques de gestion prudentielle. Des discussions régulières ont eu lieu en ce qui concerne les encours exposés aux risques émergents.

Le Comité de vérification a examiné et commenté les ratios de capital et de levier, le Plan de gestion du capital du Groupe et la gestion du risque lié au modèle. Il a analysé les tests de résistance et leurs résultats, en ce compris les tests de résistance macroéconomiques. Il prend acte qu'en 2020, la Banque envisage de reproduire les tests de résistance de l'ABE en plus des autres tests de résistance spécifiques et analyses de sensibilité.

En ce qui concerne le risque de marché et la liquidité, le Comité de vérification a suivi l'état de préparation de la Banque en vue de l'abandon progressif du LIBOR. Le Comité de vérification continuera à observer l'évolution de la mise en œuvre des recommandations de la BCL concernant les niveaux de liquidité.

Pour ce qui est de l'instruction et de l'approbation des prêts, le Comité de vérification formule les observations suivantes : il note qu'en premier lieu, il est nécessaire de clarifier quels sont les services et les fonctions qui forment la première ligne de défense, et ceux qui forment la deuxième ligne de défense, pour le risque de crédit mais également pour tous les autres types de risques. Une fois ces éléments clarifiés, une réorganisation des services doit être entreprise afin de séparer, autant que possible, les deux lignes de défense et supprimer les chevauchements. Il convient ensuite

d'éclaircir le rôle du Conseil d'administration et du Comité de direction dans le processus d'octroi des prêts et les questions de délégation aux services. Le Comité de vérification partage toutefois l'avis du Comité de direction selon lequel le premier élément de réorganisation doit être achevé avant que l'élément de délégation puisse être analysé.

Évaluation du Comité de vérification

En ce qui concerne les risques financiers, le Comité de vérification a demandé dans son rapport pour l'exercice précédent : i) qu'une estimation des besoins en capital liés aux différents projets de MPB s'inscrivant dans le cadre du Programme prudentiel MPB soit réalisée, communiquée dans le rapport sur les risques et intégrée dans le processus de planification du capital de la Banque, et ii) que le calcul des résultats des tests de résistance ne soit pas moins prudent que s'il avait été établi selon les normes internationales d'information financière (IFRS). Le Comité de vérification souligne que la planification du capital doit mieux intégrer les évolutions réglementaires. Ces recommandations du Comité de vérification (également mentionnées dans la partie consacrée aux MPB) doivent être prises en compte et mises en œuvre en 2020.

Recommandations

Le Comité de vérification attend de nouvelles avancées, dans les délais convenus, concernant ses recommandations précédentes relatives à l'adéquation du capital et aux tests de résistance. Il insiste sur le fait que les résultats des tests de résistance menés cette année doivent être mieux intégrés dans le processus d'évaluation de l'adéquation du capital.

Les recommandations des années précédentes du Comité de vérification concernant la liquidité et la collecte de fonds sont couvertes de manière détaillée dans la partie consacrée aux MPB et sont reflétées dans la planification du Programme MPB ainsi que dans le plan de mise en œuvre des recommandations de la BCL.

Le Cadre de référence de la propension au risque, qui couvre les risques financiers, a été approuvé il y a quelques années et doit être complété par des indicateurs couvrant les risques non financiers. Le Cadre de référence de la propension au risque doit être élargi à l'ensemble du Groupe en 2020.

- **Supervision et gestion des risques non financiers**

Introduction

Dans le contexte de l'ICAAP de la BEI, les risques non financiers incluent, selon la définition qu'en donne la BEI, les risques opérationnels et juridiques, les risques liés au modèle, à la stratégie, à la conduite, aux technologies de l'information et de la communication, le cyber-risque et les risques de non-conformité et de réputation.

Le Comité de vérification insiste sur la nécessité d'un cadre exhaustif englobant tous les types de risques non financiers tels que le risque lié à l'externalisation et le risque de non-respect des directives LBC-FT, de la réglementation relative aux abus de marché et des exigences en matière de protection des données. Le Comité de vérification note que les concepts de propension au risque, d'atténuation des risques et de publication d'informations en la matière sont moins développés pour les risques non financiers que pour les risques financiers. Les risques non financiers peuvent cependant avoir des répercussions importantes sur les plans stratégique, entrepreneurial, économique et (ou) réputationnel.

Le Comité de vérification a analysé la politique relative au Cadre de référence de la propension au risque pour les risques non financiers et note que ces derniers doivent être reflétés par des limites mesurables et des indicateurs effectifs dans ce Cadre de référence.

Évaluation du Comité de vérification

Le Comité de vérification a précédemment encouragé la BEI à évoluer vers une approche globale de la gestion des risques afin d'assurer que l'identification et la gestion des risques ainsi que l'établissement de rapports en la matière portent non seulement sur les risques financiers, mais également sur les risques non financiers. Il a également demandé que cette approche globale s'applique à l'ensemble du Groupe. Il se félicite des mesures prises à cette fin pour recruter un responsable de la gestion des risques à l'échelle du Groupe.

Pour l'avenir, le Comité de vérification considère que le responsable de la gestion des risques à l'échelle du Groupe, lorsqu'il sera entré en fonction en 2020, devra promouvoir et faciliter la poursuite de l'élaboration de politiques et processus intégrés à l'échelle du Groupe BEI, ainsi que des contrôles requis pour recenser et gérer les risques financiers comme les risques non financiers et fournir des informations globales concernant ces risques. Le Comité de vérification suivra ces initiatives et évolutions de près au cours de l'année à venir.

Le Comité de vérification a émis dans son rapport annuel précédent quatre recommandations concernant la conduite et les cyber-risques. Elles visent à : i) améliorer la supervision et le contrôle dans les domaines de l'informatique, de la préparation à des menaces sur le plan de la cybersécurité et des risques opérationnels, ii) encourager une culture du risque saine au sein du Groupe BEI et veiller à ce qu'elle comprenne certaines caractéristiques, telles qu'un examen critique suffisant de la part de la deuxième ligne de défense, la responsabilité de rendre compte, l'« exemple venant d'en haut » et des mesures qui incitent le personnel à s'exprimer librement, iii) réviser les Codes de conduite du Comité de direction et du Conseil d'administration, et iv) remédier aux lacunes recensées dans les politiques de rémunération afin de favoriser une culture du risque saine au sein du Groupe BEI. Le Comité de vérification recommande notamment de veiller à ce que les pratiques de rémunération soient mieux équilibrées de façon à ce que le processus de détermination des objectifs ne repose pas uniquement sur les principaux indicateurs de résultat (PIR) fondés sur les volumes.

En ce qui concerne la conformité avec les directives en vigueur relatives à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC-FT), des actions sont en cours pour mettre en œuvre les mesures demandées par l'Audit interne plus tôt en 2019. Un groupe de travail a été constitué pour gérer les mesures sur lesquelles le Comité de vérification a attiré l'attention des gouverneurs au cours de leur réunion annuelle en 2019. Le Comité de vérification a suivi de près la mise en œuvre des mesures convenues et est satisfait de ce qui a été fait jusqu'ici. Toutefois, il s'agit là d'un programme exigeant qui continuera de nécessiter une attention particulière de la part du Comité de direction.

Durant l'année, le Comité de vérification a été informé par les services de diverses initiatives visant à renforcer la supervision et le contrôle en matière d'informatique, de cybersécurité et d'état de préparation, et comprenant le renforcement de la deuxième ligne de défense à cet égard. Le Comité de vérification attend de nouvelles avancées en 2020, en particulier en ce qui concerne la supervision et le gestion efficaces du cyber-risque.

Le Comité de vérification a été informé que les révisions des Codes de conduite du Comité de direction et du Conseil d'administration avancent et devraient être achevées courant 2020.

S'agissant de la promotion d'une culture du risque saine, le Comité de vérification salue la finalisation et la publication, durant l'année, de la révision de la politique de signalement du Groupe BEI et du Code de conduite du personnel. En ce qui concerne la politique de signalement, le Comité de vérification prend acte du fait qu'il est prévu de simplifier encore la procédure permettant aux employés de signaler des cas de faute grave. Le Comité de vérification considère que cela aura une incidence positive sur la culture du Groupe. Il suivra les avancées dans ce domaine avec le Comité de direction et Personnel.

Enfin, le Comité de vérification constate certains progrès dans les mesures appliquées pour combler les lacunes signalées précédemment dans les politiques de rémunération, avec notamment une évolution vers la prise en compte d'un indicateur qui ne soit pas fondé sur les volumes de prêt dans les PIR, conformément au calendrier convenu.

Recommandations

Le Comité de vérification considère que la BEI a mis au point un cadre de gestion des risques pour atténuer les risques financiers. Il recommande toutefois à la BEI de renforcer davantage sa supervision des risques non financiers. Bon nombre des principales menaces observées sur le marché ces dernières années étaient liées à des risques non financiers (conduite, cyber-risque) et non à des risques financiers classiques. Cet aspect devra être l'une des premières priorités du nouveau responsable de la gestion des risques à l'échelle du Groupe. Et il devra, bien entendu, rester l'une des priorités des directeurs généraux et du Comité de direction.

Le Comité de vérification recommande qu'une fois nommé, le responsable de la gestion des risques à l'échelle du Groupe supervise la poursuite de l'élaboration de politiques et processus intégrés à l'échelle du Groupe BEI, ainsi que des contrôles requis pour identifier et gérer les risques financiers comme les risques non financiers et fournir des informations globales concernant ces risques. Le Comité de vérification attend du responsable de la gestion des risques à

l'échelle du Groupe qu'il soit indépendant des services qu'il contrôle et également qu'il fasse autorité dans son assistance au Comité de direction et au Conseil d'administration pour l'élaboration du cadre de gestion des risques à l'échelle du Groupe.

Le Comité de vérification attend de la Banque qu'elle continue à faire en sorte de combler les lacunes existantes pour parvenir à la pleine conformité avec les MPB dans le domaine de la LBC-FT, conformément aux plans d'action approuvés tels que décrits dans le rapport de l'Audit interne.

Le Comité de vérification maintient également sa recommandation du rapport précédent consistant à encourager une culture du risque saine au sein du Groupe BEI et veiller à ce qu'elle comprenne certaines caractéristiques, telles qu'un examen critique suffisant de la part de la deuxième ligne de défense, la responsabilité de rendre compte, l'« exemple venant d'en haut » et des mesures qui incitent le personnel à s'exprimer librement. Le Comité de vérification attend de nouvelles initiatives à cet égard en 2020.

Le Comité de vérification demande qu'il soit remédié aux dernières lacunes dans les politiques de rémunération, et que les améliorations devant encore être apportées aux pratiques de rémunération le soient. Ces améliorations consistent, par exemple, à diversifier davantage les PIR de sorte que le processus de détermination des objectifs ne repose plus uniquement sur des indicateurs fondés sur les volumes, et à équilibrer le tableau de performance pour les cadres de direction.

1.3.2 Contrôle interne

Introduction

Le contrôle interne comprend les systèmes, politiques, procédures et processus mis en œuvre par la direction pour préserver les actifs, limiter ou contrôler les risques et atteindre les objectifs. Un système efficace et efficient de contrôle interne est une composante essentielle d'une gestion bancaire sûre. Le Comité de vérification accorde une grande importance à la solidité du contrôle interne à la BEI.

Évaluation du Comité de vérification

Le Comité de vérification a fait dans son rapport précédent trois recommandations en rapport avec le fonctionnement des fonctions de contrôle et l'environnement de contrôle interne de la BEI. Il demande que : i) le Cadre de contrôle interne soit développé plus avant afin qu'il soit suffisamment robuste, en intégrant et en renforçant les cadres de contrôle interne au sein de chaque direction, ii) les plans d'action approuvés par l'Audit interne soient clôturés en temps opportun, et iii) l'examen du cahier des charges relatif aux fonctions de contrôle soit achevé.

Par ailleurs, le déploiement du modèle des trois lignes de défense tel qu'il est recommandé par le Comité de vérification, lorsqu'il sera finalisé, devrait servir de fondement pour le système de contrôle interne efficace et efficient de la BEI.

Le Comité de vérification constate qu'un examen du cahier des charges relatif aux fonctions de contrôle est en cours et que le travail de renforcement du Cadre de contrôle interne s'est poursuivi durant l'année. Des améliorations sont apportées dans ce contexte au processus d'approbation des nouveaux produits de la BEI.

Le Comité de vérification considère cependant que des efforts supplémentaires sont requis pour voir le Cadre de contrôle interne de la Banque fonctionner selon le degré de maturité attendu. Il constate que malgré des progrès encourageants, des évaluations internes montrent que des améliorations sont requises.

Le Comité de vérification attend du Comité de direction qu'il accorde une grande attention à l'élaboration et à l'amélioration du Cadre de contrôle interne et il suivra de près les avancées réalisées durant l'année.

Le Comité de vérification a suivi l'évolution de la mise en œuvre des plans d'action approuvés par l'Audit interne au cours de l'année et constaté que, bien que la plupart d'entre eux soient mis en œuvre dans les délais initialement prévus, il y a des exceptions. Le Groupe doit continuer, durant l'année à venir, à veiller à ce que les plans d'action approuvés restants soient exécutés en temps opportun.

Recommandations

Le Comité de vérification réitère ses recommandations figurant dans son rapport précédent et précise qu'il suit de près l'évolution et l'amélioration du Cadre de contrôle interne.

1.4 Meilleures pratiques bancaires

Introduction

Dans son rapport portant sur l'exercice précédent, le Comité de vérification avait formulé six recommandations au sujet des MPB. Elles visaient : i) la finalisation et la mise en œuvre opérationnelle du Cadre de conformité MPB au sein du Groupe ; ii) l'élimination des lacunes en matière de MPB en tenant compte des recommandations de la BCL ; iii) l'amélioration de la gestion du programme MPB selon un périmètre, un calendrier et des ressources appropriés, et la détermination des priorités dans les initiatives en matière de conformité MPB ; iv) la mise en place d'un entrepôt de données commun ; v) le renforcement de la capacité de calcul des ratios prudentiels et des résultats des tests de résistance selon les normes IFRS ; et vi) le déploiement complet du modèle des trois lignes de défense au sein de la Banque et la clarification des responsabilités des membres du Comité de direction.

Processus de surveillance et d'évaluation (REP) propre à la BEI

En juillet 2018, le Conseil de gouverneurs de la BEI a approuvé diverses mesures relatives au capital de la BEI et à sa gouvernance en préparation d'un retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne et, par conséquent, du capital de la BEI. Parmi ces mesures, il a été décidé de renforcer le rôle de supervision du Comité de vérification de la BEI dans le cadre statutaire existant.

En octobre 2019, le Comité de vérification a présenté au Conseil d'administration l'approche qu'il propose concernant un processus de surveillance et d'évaluation propre à la BEI, fondé sur les quatre piliers des lignes directrices concernant le SREP de l'ABE. L'approche et la méthodologie employées pour ce REP propre à la BEI seront adaptées à la nature spécifique de la BEI en tant qu'IFI et seront conformes au Cadre de conformité MPB et aux Principes directeurs MPB actuellement appliqués par la Banque.

Les objectifs du REP propre à la BEI seront les suivants :

- renforcer l'adhésion du Groupe BEI aux MPB, pour répondre à l'intérêt public de disposer d'une IFI européenne solide et financièrement sûre et viable ;
- assurer une gestion des risques et une gouvernance interne appropriées ; et
- veiller à ce que le Groupe BEI, dans son expansion, conserve un niveau approprié de capitalisation et de liquidité.

Une équipe dédiée au REP propre à la BEI devrait être opérationnelle courant 2020 et en mesure de procéder au premier exercice relevant de ce processus à l'horizon 2022. Cette équipe devrait être assistée par l'auditeur externe de la BEI, qui devra mener une mission supplémentaire afin de produire un rapport en version longue montrant le degré de conformité du Groupe BEI avec les exigences réglementaires applicables. Le Comité de vérification considère que le REP propre à la BEI renforce sa capacité à superviser le Cadre de conformité MPB au sein de la BEI.

Évaluation du Comité de vérification

En 2019, la BEI a constitué une équipe de veille MPB et élaboré son programme de travail, réalisé la première édition du Registre MPB et finalisé plusieurs procédures d'évaluation de l'applicabilité des MPB. Le Comité de vérification a examiné les documents constituant les éléments restants du Cadre de conformité MPB (à l'exception du registre des Règles en matière de MPB, qui n'est pas encore finalisé), et fourni des conseils les concernant. Une fonction à part entière de conformité réglementaire reste à établir au sein de la Banque.

Le Comité de vérification a eu plusieurs discussions et reçu des données actualisées sur le projet de déploiement des trois lignes de défense au sein de la Banque.

Le Comité de vérification constate que le Groupe procède à l'application des propositions relatives à la gouvernance (qui faisaient partie des décisions du Conseil d'administration en juillet 2018), comprenant le déploiement du modèle des trois lignes de défense, ainsi que la création d'un poste de responsable de la gestion des risques à l'échelle du Groupe, qui est en cours de recrutement.

Une fonction à part entière de conformité réglementaire doit encore être mise en place au sein de la direction de la conformité (Bureau de conformité, OCCO), qui rendra compte directement au responsable de la gestion des risques à l'échelle du Groupe. En outre, la fonction de conformité centrera son travail sur la mise en œuvre du programme de suivi du contrôle et de l'évaluation des risques de non-conformité du Groupe.

En ce qui concerne les recommandations de la BCL quant à l'adéquation de la liquidité de la BEI ainsi qu'à la gestion de la liquidité et des levées de fonds, le Comité de vérification note que si des avancées satisfaisantes ont été réalisées dans l'application de certaines recommandations, des progrès restent à faire sur un certain nombre de projets importants. Par exemple : la gestion de la liquidité intrajournalière (l'un des quatre projets hautement prioritaires du Programme prudentiel MPB), la capacité d'intégration des systèmes et d'agrégation des données sur les risques pour la publication d'informations sur la liquidité, les tests de résistance sur les liquidités, et l'adoption d'une approche de groupe pour la gestion des liquidités.

Des progrès partiels ont été accomplis en ce qui concerne la recommandation du Comité de vérification visant à assurer que les tests de résistance soient effectués conformément aux exigences prudentielles de l'Autorité bancaire européenne. Ils incluent le calcul des résultats des tests de résistance et des ratios prudentiels selon les normes IFRS. Ce mode de calcul permettrait d'établir des comparaisons entre le profil de risque de la Banque et celui d'autres institutions financières. Le projet de deuxième version du Cadre de référence de la propension au risque, consacré aux risques non financiers, doit être mis en application et élargi à l'ensemble du Groupe BEI.

Le Comité de vérification suggère que la Banque envisage sérieusement d'adopter des mécanismes d'information prudentielle et financière (COREP et FINREP – des définitions sont fournies dans l'annexe consacrée aux abréviations), qui sont particulièrement pertinents dans le contexte du REP propre à la BEI. Les mécanismes FINREP et COREP sont employés par des banques dans toute l'UE depuis de nombreuses années. La proposition d'intégrer au sein du Groupe BEI la standardisation des données, l'agrégation des données sur les risques dans l'optique de la mesure globale des risques, l'utilisation d'outils disponibles sur le marché et la capacité à effectuer des comparaisons avec d'autres grandes banques de l'UE constitue une perspective intéressante pour le Groupe BEI, et le Comité de vérification l'encourage fortement. Elle fait partie des meilleures pratiques bancaires et facilite grandement l'évaluation et l'analyse comparative dans l'environnement bancaire européen et, par conséquent, donne une image plus transparente au Comité de direction et aux parties prenantes. Le Comité de vérification appuierait une décision positive en ce sens et une feuille de route pour une mise en œuvre rapide de ces mécanismes.

Recommandations

Le Comité de vérification constate que la Banque a bien progressé dans la mise en œuvre opérationnelle du Cadre de conformité MBP, en prenant en compte les recommandations de la BCL et le projet de deuxième version du Cadre de référence de la propension au risque. Il attend des avancées supplémentaires sur ses recommandations avec le début de la mise en place par la Banque de l'entrepôt de données. Il renouvelle sa recommandation n° 17 de 2018, qui a trait à la publication des ratios prudentiels et au développement de la capacité à produire les résultats des tests de résistance selon les normes IFRS.

2 ACTIVITÉS DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

2.1 Mandat

En vertu des statuts de la Banque européenne d'investissement (BEI), le Comité de vérification est l'une des quatre instances dirigeantes de la BEI ; indépendant du Conseil d'administration, il rend directement compte au Conseil des gouverneurs.

En vertu des statuts et du règlement intérieur de la BEI, le Comité de vérification assume trois responsabilités principales :

- i. le contrôle des comptes de la BEI et du Groupe BEI³, pour lequel il s'appuie largement sur une collaboration avec l'auditeur externe ;
- ii. la vérification annuelle de la régularité des opérations et de la tenue des livres de la Banque – eu égard notamment à la gestion et au suivi des risques – ainsi que le suivi des activités liées à l'environnement de contrôle interne, à la gestion des risques, à la conformité, à l'inspection générale et à l'audit interne ;
- iii. la vérification de la conformité des activités de la Banque avec les meilleures pratiques bancaires.

2.2 Composition

À la date d'établissement du présent rapport, le Comité de vérification se compose de six membres et de deux observateurs.

En juin 2019, la présidence est passée de M. Duarte Pitta Ferraz à M. John Sutherland. En outre, un nouveau membre a rejoint le Comité de vérification, à savoir M. Nuno Gracias Fernandes, remplaçant M. Duarte Pitta Ferraz, membre sortant du Comité de vérification.

Les membres et les observateurs du Comité de vérification sont nommés par le Conseil des gouverneurs ; ce sont des experts indépendants et des professionnels dotés de connaissances, savoir-faire et compétences dans les domaines de la finance, de l'activité bancaire, de la comptabilité, de la vérification des comptes, de la gestion des risques et de la surveillance bancaire, tant dans le secteur privé que public. Les curriculum vitae des membres du Comité de vérification et des observateurs sont disponibles sur le site web de la BEI. Le Comité de vérification a établi une grille des compétences qui permet de voir si ses membres disposent des compétences importantes nécessaires pour l'exécution de la fonction du Comité de vérification. Le résultat est satisfaisant : la grande majorité des compétences et de l'expérience professionnelle sont couvertes par les membres actuels du Comité de vérification, et devraient continuer de l'être avec les nouveaux membres entrants également.

2.3 Réunions et liens avec l'extérieur

En 2019, le Comité de vérification a tenu douze réunions sur vingt-six jours ouvrables (contre dix réunions sur vingt-quatre jours ouvrables en 2018).

Lors de ces réunions, des discussions régulières ont eu lieu avec des représentants des différents services de la Banque, notamment des membres du Comité de direction de la BEI, du secrétariat général, des directions ou départements suivants : Gestion des risques, Gestion et restructuration des transactions, Audit interne, Inspection générale, Conformité, Contrôle financier, Opérations, Finances, Technologies de l'information, Juridique, Personnel, ainsi qu'avec les auditeurs externes du cabinet KPMG.

Le Comité de vérification a également rencontré à trois occasions :

- le Collège des commissaires aux comptes du FEI afin de discuter des questions communes en rapport avec les états financiers consolidés du Groupe BEI ou des politiques du Groupe, par exemple dans le domaine de la gestion des risques, des activités d'apport de fonds propres et de quasi-fonds propres, de l'informatique et des résultats des audits internes du Groupe, et
- le Conseil d'administration de la BEI, pour des questions communes notamment en rapport avec le processus d'approbation des états financiers de la BEI et du Groupe BEI, le rapport annuel du Comité de vérification et les recommandations y relatives, et l'état d'avancement concernant le REP propre à la BEI.

³ Les états financiers de la BEI établis selon les directives de l'UE comprennent, dans une version consolidée et non consolidée, le bilan au 31 décembre 2019, le compte de profits et pertes et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes d'accompagnement des états financiers, dont un résumé des principes comptables significatifs adoptés et d'autres informations explicatives. Les états financiers consolidés de la BEI établis selon les normes IFRS comportent le bilan consolidé au 31 décembre 2019, le compte de résultat consolidé, l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes d'accompagnement des états financiers consolidés, dont un résumé des principes comptables significatifs adoptés et d'autres informations explicatives.

Le Comité de vérification a poursuivi son étroite collaboration avec l'instance de supervision bancaire de la Banque centrale européenne et avec la Banque centrale du Luxembourg, notamment pour discuter de l'examen annuel et des attentes de la BCL en matière de liquidité et de levées de fonds.

Luxembourg, le 9 juin 2020

Signé par :

**J. SUTHERLAND
PRÉSIDENT**

L. BALOGH

V. IUGA

P. KRIER

N. GRACIAS FERNANDES

U. CERPS

D. PITTA FERRAZ

ANNEXE 1 – DÉTAIL DES RESPONSABILITÉS ET ACTIVITÉS DU COMITÉ DE VÉRIFICATION DURANT L'ANNÉE

Cette section se veut une synthèse des activités du Comité de vérification, classées conformément aux responsabilités statutaires de ce dernier qui sont reprises ci-dessous.

Les principales observations et recommandations formulées par le Comité de vérification à la suite de ses activités, énumérées ci-dessous, sont présentées à la section 1 du présent rapport.

i. Contrôle des comptes de la BEI et du Groupe BEI

Responsabilités	Actions menées par le Comité de vérification
États financiers du Groupe BEI	
Examen des états financiers et d'autres informations financières par le Comité de vérification	<ul style="list-style-type: none"> Examen des états financiers consolidés et de chaque entité, ainsi que formulation de ses conclusions à cet égard, telles qu'elles figurent dans les déclarations du Comité de vérification au Conseil des gouverneurs ; ces conclusions accompagnent le rapport annuel du Groupe BEI. Rencontre avec le Contrôle financier (FC) lors de huit des douze réunions tenues par le Comité de vérification en 2019.
Relations avec l'auditeur externe	<ul style="list-style-type: none"> Rencontre avec l'auditeur externe, KPMG lors de neuf des douze réunions tenues par le Comité de vérification en 2019. Entretiens privés avec KPMG sans la présence des services de la BEI à deux de ces réunions. Examen et test de l'application de la méthodologie et de l'approche d'audit établies dans le plan de vérification annuel de KPMG, notamment s'agissant des domaines clés d'appréciation et d'estimation dans les états financiers. Suivi de l'exécution du programme d'audit de KPMG dans le cadre de réunions régulières avec des membres chevronnés de l'équipe de vérification, notamment le partenaire principal de la mission de vérification. Discussion sur les résultats de la procédure d'audit, en particulier concernant les domaines prioritaires susmentionnés, ainsi que sur l'identification et le signalement des éléments clés de l'audit figurant dans le rapport d'audit indépendant de KPMG sur les états financiers de la Banque. Examen de la synthèse des écarts ajustés et non ajustés relevés lors de l'audit et débat à cet égard. Questions soumises concernant la compréhension et la portée de l'évaluation par KPMG. Prise de connaissance des rapports écrits qui lui ont régulièrement été soumis par l'auditeur externe concernant les différents stades du processus d'audit externe, précisant notamment la méthodologie et l'approche d'audit, les résultats des tests d'audit, les seuils de signification, les écarts relevés au cours de l'audit, les éléments marquants qui se dégagent du processus d'audit et des informations sur l'indépendance de l'auditeur, et débat à cet égard.
Relations avec l'auditeur externe	<ul style="list-style-type: none"> Obtention de l'assurance de l'auditeur externe que la procédure d'audit s'était déroulée comme prévu et qu'elle avait bénéficié du plein soutien des services de la Banque. Discussion sur les recommandations formulées par la direction de KPMG dans sa lettre à la Banque, ainsi que sur l'état de mise en œuvre des recommandations de l'année précédente.
Suivi de l'indépendance de l'auditeur externe	<ul style="list-style-type: none"> Prise de connaissance et examen des différentes mesures de précaution adoptées par KPMG pour préserver son indépendance. Obtention de la confirmation écrite de KPMG que les membres de l'équipe chargée de l'audit sont restés indépendants au regard des exigences réglementaires

	et professionnelles et que l'objectivité de ladite équipe, et de l'audit proprement dit, n'a pas été entravée.
--	--

ii. Vérification de la régularité des opérations et de la tenue des livres de la BEI, en particulier eu égard à la gestion des risques et à l'environnement de contrôle interne

Responsabilités	Actions menées par le Comité de vérification
Audit interne	
Exécution de la fonction d'audit interne	<ul style="list-style-type: none"> • Rencontre avec le chef de l'Audit interne à dix des douze réunions tenues en 2019, ainsi qu'à chacune des trois réunions organisées avec le Collège des commissaires aux comptes du FEI en vue d'examiner les audits conjoints de la BEI et du FEI. • Examen des points les plus importants des rapports de l'Audit interne, notamment des recommandations et principales conclusions, et débat à cet égard. • Prise de connaissance de rapports trimestriels actualisés quant à l'état d'avancement de la réalisation des plans d'action approuvés (PAA) correspondants et suivi de la mise en œuvre de ces plans dans les délais voulus. • Analyse du projet de plan d'activité de l'Audit interne pour 2020-2021, et formulation de commentaires à cet égard. • Débat sur l'adéquation des ressources de la fonction d'Audit interne.
Cadre de contrôle interne	
Efficacité des systèmes de contrôle interne	<ul style="list-style-type: none"> • Réunion à trois reprises en 2019 avec la division Contrôles internes et assertions de la direction Contrôle financier. • Examen du rapport de synthèse sur la mise en œuvre et l'administration du cadre de contrôle interne, et débat à cet égard.
Inspection générale	
Coordination avec l'Inspection générale	<ul style="list-style-type: none"> • Rencontre avec l'Inspecteur général à l'occasion de cinq des douze réunions organisées en 2019. • Examen et évocation de l'état d'avancement des enquêtes sur les fraudes en cours. • Prise de connaissance d'exposés réguliers du Mécanisme de traitement des plaintes sur la situation des plaintes reçues, examen du rapport d'activité sur la lutte antifraude, analyse des résultats de diverses évaluations réalisées au cours de l'année ainsi que de l'avancement de la mise en œuvre des recommandations connexes.
Conformité	
Coordination avec la direction de la conformité	<ul style="list-style-type: none"> • Rencontre avec la direction de la conformité à l'occasion de trois des douze réunions organisées et rencontre à trois reprises avec le groupe de travail qui supervise la mise en œuvre des recommandations de l'Audit interne en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. • Évocation des éléments essentiels de l'activité de l'OCCO vis-à-vis des opérations, du processus de notification des transactions suspectes, des juridictions non conformes et du programme de changement en faveur d'une culture de la conformité. • Examen des révisions du Code de conduite du personnel du Groupe BEI et à la Politique de signalement. • Prise de connaissance de rapports actualisés sur l'avancement de la mise en œuvre des recommandations de l'Audit interne en matière de

	lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.
Gestion des risques	
	<ul style="list-style-type: none"> • Rencontre avec la direction de la gestion des risques (RM) lors de neuf des douze réunions qu'a tenues le Comité de vérification et examen des rapports réguliers sur les risques, notamment le rapport mensuel sur les risques, le tableau de bord trimestriel et rapport sur les perspectives de RM couvrant le Cadre de référence de la propension au risque (RAF) et les principales mesures des risques de crédit, de marché et opérationnels, ainsi que la liste mensuelle des opérations à surveiller et le rapport d'information de RM sur la gestion des risques du Groupe BEI. • Prise de connaissance de rapports réguliers sur les incidences et les évolutions liées au retrait du Royaume-Uni de l'actionnariat de la Banque et sur le rapprochement entre les différentes mesures du capital, notamment le ratio réglementaire d'adéquation des fonds propres et le ratio de capital ajusté en fonction des risques selon S&P, ainsi que le ratio de levier de capital statutaire. • Examen d'une proposition relative à la révision du cadre de notification des risques et à l'application potentielle des normes IFRS à des fins d'information sur les risques.
Risques de crédit et de marché	<ul style="list-style-type: none"> • Examen d'une proposition relative à la révision du cadre de notification des risques et à l'application potentielle des normes IFRS à des fins d'information sur les risques. • Prise de connaissance de rapports actualisés sur le risque de règlement lié aux opérations en devises, le cadre de tarification et le risque de liquidité intrajournalière. • Discussion sur le projet relatif à la rentabilité par produit, qui est une initiative transversale menée par RM.
Adéquation du capital, tests de résistance, liquidités et collecte de ressources	<ul style="list-style-type: none"> • Examen des documents suivants : l'ICAAP de la Banque qui comprend une vue d'ensemble des exigences de fonds propres du FEI et du Groupe BEI, l'ILAAP et les recommandations de la BCL en matière de gestion des liquidités, le Cadre de référence de la propension au risque (RAF) pour les risques non financiers, les résultats des tests de résistance ainsi que le Dispositif et le Programme de tests de résistance du Groupe pour 2020 comprenant les tests de résistance de l'ABE, les Plans de sauvetage et de rétablissement des ratios de capital, ainsi que le Plan de secours en matière de collecte de ressources de la Banque et la Politique de viabilité du capital. • Prise de connaissance de rapports actualisés sur la gestion des risques liés au modèle. • Rencontre avec l'équipe de supervision de la BCL et réunion séparée avec le gouverneur de la BCL.
Gestion prudentielle – Suivi des réglementations et Programme prudentiel MPB	<ul style="list-style-type: none"> • Prise de connaissance de rapports actualisés réguliers sur la surveillance réglementaire au sein de RM et la mise en œuvre associée des nouveautés réglementaires via le rapport trimestriel sur les perspectives des risques ; prise de connaissance des travaux et propositions liés à la mise en œuvre du modèle des trois lignes de défense en matière de risques de crédit ; prise de connaissance des rapports semestriels approfondis sur le Programme prudentiel BBP au sein de RM.
Risques opérationnels et sécurité de l'information	<ul style="list-style-type: none"> • Réception et examen du rapport mensuel sur les risques opérationnels et d'une synthèse de la mise en place de la deuxième ligne de défense pour la sécurité de l'information.

Gestion des risques au sein du Groupe BEI	<ul style="list-style-type: none"> Examen de la version révisée de la Charte de gestion des risques Groupe, du premier Plan de gestion du capital du Groupe.
Direction Gestion et restructuration des transactions	
	<ul style="list-style-type: none"> Huit réunions ont eu lieu entre le Comité de vérification et la direction Gestion et restructuration des transactions.
Suivi et notification de la qualité des actifs	<ul style="list-style-type: none"> Examen des rapports réguliers de la direction TMR, y compris les rapports sur les faits de non-conformité, le rapport sur la couverture des notations internes, les rapports de performance des quasi-fonds propres, ainsi que le rapport mensuel sur la liste des opérations à surveiller, établi conjointement avec la direction RM.
Restructuration des opérations	<ul style="list-style-type: none"> Prise de connaissance du rapport annuel sur la restructuration et débat sur l'examen des encours liés aux financements indirects de projets et des encours non productifs.
Finances	
	<ul style="list-style-type: none"> Trois réunions ont eu lieu entre le Comité de vérification et la direction des finances.
Gestion des liquidités, de la collecte de ressources et de la trésorerie	<ul style="list-style-type: none"> Examen du rapport annuel sur la gestion de la collecte de ressources et de la trésorerie, ainsi que d'une mise à jour concernant l'incidence du Brexit sur les produits dérivés et sur l'état de préparation de la Banque au remplacement du LIBOR. Examen du Plan de secours en matière de collecte de ressources. Prise de connaissance de comptes rendus actualisés sur l'évolution des marchés et débats tenus lors des assemblées annuelles de la Banque mondiale et du FMI. Informations reçues sur l'évolution de la technologie des chaînes de blocs et des conséquences pour les systèmes de paiement.

iii. Vérification du respect par la BEI des meilleures pratiques bancaires

Responsabilités	Actions menées par le Comité de vérification
Conformité de la BEI avec les meilleures pratiques bancaires	
Cadre des MPB <ul style="list-style-type: none"> Principes directeurs MPB Registre MPB Procédure d'évaluation de l'applicabilité des MPB Registre des Règles en matière de MPB 	<ul style="list-style-type: none"> Le Comité de vérification a organisé sept réunions avec le Secrétariat général concernant la mise en œuvre opérationnelle du Cadre global des MPB, qui comprend quatre éléments (les Principes directeurs MPB, le Registre MPB des exemptions, la Procédure d'évaluation de l'applicabilité et le Registre des règles MPB qui suit les règlements applicables), ainsi que concernant d'autres projets de gouvernance et les trois lignes de défense.
	<ul style="list-style-type: none"> Les éléments suivants du Cadre MPB ont été examinés et validés par le Comité de vérification au cours de ces réunions : <ul style="list-style-type: none"> la première version du Registre MPB, qui a ensuite été approuvée par le Conseil d'administration, ainsi que la méthodologie pour la procédure d'évaluation de l'applicabilité ; le cahier des charges de l'équipe de veille MPB, le plan de travail connexe des procédures d'évaluation de l'applicabilité en cours pour le premier semestre 2020, ainsi que le programme de travail à long terme ; les deux premières procédures d'évaluation de l'applicabilité couvrant les exigences réglementaires en vigueur à cet égard pour les

	<p>encours non productifs et les banques d'importance systémique mondiale ont été présentées au Comité de vérification.</p>
<p>Autoévaluations sur les MPB</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le Comité de vérification a passé en revue les autoévaluations des services en matière de MPB. • En ce qui concerne le niveau global de conformité avec les MPB, sur la base des autoévaluations pour 2019 effectuées par les services, le Comité de direction, en accord avec ces derniers, a conclu que la BEI est « en conformité partielle » avec les MPB. Certaines exigences clés en matière de MPB nécessitent encore des efforts importants pour remédier aux lacunes existantes. Le Comité de vérification rejoint les conclusions du Comité de direction et continuera de superviser la mise en œuvre des mesures visant à combler les lacunes décelées, selon le calendrier convenu dans la feuille de route de la Banque, établie sur la base des recommandations du Comité de vérification figurant dans le rapport annuel aux gouverneurs publié en 2019.
<p>Examen des documents de gestion prudentielle et du Programme prudentiel MPB</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le Comité de vérification a examiné des documents de gestion prudentielle tels que l'ICAAP, l'ILAAP, le Cadre de référence de la propension au risque (RAF), le Dispositif des tests de résistance, le Plan de sauvetage et de rétablissement des ratios de capital et le Plan de secours en matière de collecte de ressources lors de ses réunions avec RM (voir le tableau relatif à RM pour un aperçu détaillé de ces documents). • Le Programme prudentiel MPB, qui relève de la compétence de la direction RM, ciblait principalement en 2019 quatre projets hautement prioritaires.
<p>Groupe de travail sur les trois lignes de défense</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le Comité de vérification a rencontré à trois reprises le groupe de travail sur les trois lignes de défense. • Il a examiné les résultats de l'analyse des lacunes que présente le processus actuel d'instruction et d'approbation des prêts de la BEI par rapport aux meilleures pratiques. • Le Comité de vérification a également reçu une présentation sur la feuille de route pour la mise en œuvre des mesures visant à combler les lacunes décelées dans le processus d'instruction des opérations de prêt. • Il prend acte du fait que les services redoublent leurs efforts quant aux trois lignes de défense.

ANNEXE 2 – TABLEAU RÉCAPITULATIF DES RECOMMANDATIONS ÉMISES L'ANNÉE DERNIÈRE PAR LE COMITÉ DE VÉRIFICATION ET DES ÉLÉMENTS SUPPLÉMENTAIRES DE CETTE ANNÉE

Le Comité de vérification examinera avec les services l'état d'avancement de la feuille de route pour la mise en œuvre des recommandations en juillet / octobre et décembre 2020.

	Principales observations	Résumé des recommandations émises l'année dernière par le Comité de vérification	Résumé des éléments supplémentaires s'ajoutant aux recommandations émises l'année dernière par le Comité de vérification
1.	Viabilité et modèle économique	<p>1. Suivre de près la viabilité du modèle économique de la Banque, qui évolue et se diversifie, ainsi que les tendances en matière de marge, d'excédent net et de qualité des actifs en tant que facteurs contribuant à la viabilité de la Banque.</p> <p>2. Réaliser une analyse stratégique de la rentabilité par produit et par mandat.</p> <p>3. Développer plus avant la capacité d'analyse des facteurs de recettes et de dépenses ainsi que de la couverture des coûts afin de garantir une rentabilité adéquate par produit et par mandat et d'assurer la viabilité financière de la Banque.</p>	<p>Le Comité de vérification souhaiterait que le Comité de direction envisage une mutation numérique des processus au sein du Groupe BEI. Ce serait un moyen parmi de nombreux autres qui permettrait de freiner la hausse des coûts globaux et d'utiliser au mieux l'informatique dématérialisée.</p> <p>Étant donné que le Groupe BEI s'est engagé à lancer des investissements pour le climat au cours de la décennie menant à 2030 et à être le principal partenaire de l'UE pour la mise en œuvre du programme InvestEU et d'autres priorités, le Comité de vérification réaffirme la nécessité de garantir la couverture des coûts de tous les mandats, y compris ceux qui sont en cours de négociation.</p>
2.	Alignement du Groupe	<p>4. Donner la priorité à l'alignement au sein du Groupe BEI en créant une véritable structure de groupe dans laquelle la société mère exerce une supervision effective du FEI et de toute autre filiale à venir, et qui comprend des fonctions de contrôle (deuxième et troisième lignes de défense) et d'appui du Groupe. En tout premier lieu, la BEI doit veiller à ce que le modèle des trois lignes de défense fonctionne dans la structure existante et garantir la supervision de la gestion des risques et la mise en place de fonctions de contrôle à l'échelle du Groupe. Le Comité de vérification recommande qu'en 2019, l'alignement du Groupe porte essentiellement sur la gestion des risques.</p> <p>5. Garantir une approche coordonnée au sein du Groupe BEI en ce qui concerne les opérations d'apport de fonds propres et de quasi-fonds propres, une activité qui a gagné en importance ces dernières années. Cette approche doit viser à éviter un chevauchement des offres de produits entre la BEI et le FEI et à garantir une délimitation claire des rôles et des responsabilités au sein du Groupe BEI.</p>	<p>Il attend de nouvelles avancées quant à la mise en place d'un entrepôt de données à l'échelle du Groupe.</p>

		<p>6. Renforcer les capacités du Groupe BEI en matière de collecte et d'agrégation de toutes les données pertinentes sur les risques, améliorer l'établissement de rapports à l'échelle du Groupe et mettre en place un entrepôt de données commun, ainsi qu'établir des politiques en matière de TIC à l'échelle du Groupe ; investir dans des infrastructures informatiques adéquates, étant donné les risques opérationnels accrus que présentent les infrastructures du Groupe dans leur état actuel.</p>	
		<p>7. Étendre le Cadre de référence de la propension au risque de la BEI à l'ensemble du Groupe afin d'orienter le profil de risque de la BEI et du FEI au sein du Groupe, ainsi qu'élargir, à l'échelle du Groupe, le processus d'évaluation de l'adéquation du capital interne (ICAAP), le processus d'évaluation de l'adéquation de la liquidité interne (ILAAP), le dispositif de tests de résistance, les plans de rétablissement des ratios de liquidité et de capital et le plan de sauvetage.</p>	
3.	Gestion des risques et contrôle interne	<p>8. Réagir aux observations formulées dans le rapport de l'Audit interne sur le processus d'instruction et d'approbation des prêts.</p>	<p>Le Comité de vérification attend de nouvelles avancées quant à l'amélioration du Cadre de contrôle interne.</p>
		<p>9. Achever l'examen du cahier des charges relatif aux fonctions de contrôle, ainsi que des rôles et des responsabilités au sein de chacune de ces fonctions et à l'échelle du Groupe BEI.</p>	<p>Il recommande que le Groupe BEI renforce encore la supervision des risques non financiers, notamment les risques de non-conformité en matière de LBC-FT, de conduite et de cybersécurité.</p>
		<p>10. Veiller à ce que le Cadre de contrôle interne (CCI) soit développé plus avant afin qu'il soit suffisamment robuste, en intégrant et en renforçant les CCI au sein de chaque direction.</p>	
		<p>11. Garantir la clôture en temps voulu des PAA en suspens de l'Audit interne.</p>	
		<p>12. Améliorer la supervision et le contrôle dans les domaines de l'informatique, de la préparation à des menaces sur le plan de la cybersécurité et des risques opérationnels en raison des menaces opérationnelles accrues, et renforcer la cybersécurité au sein de la Banque et du Groupe BEI en adoptant des politiques et des stratégies à l'échelle du Groupe.</p>	

4.	Meilleures pratiques bancaires	13. Achever la mise en place du cadre global de conformité MPB et le rendre pleinement opérationnel en mettant en œuvre les processus et procédures nécessaires au sein de la BEI et du Groupe BEI.	<p>Le Comité de vérification attend du Comité de direction qu’il analyse les options possibles pour mettre en place la production de rapports selon les mécanismes FINREP et COREP.</p> <p>Il attend de la Banque qu’elle continue à faire en sorte de combler les lacunes existantes pour parvenir à la pleine conformité avec les MPB dans le domaine de la LBC-FT.</p>
		14. Combler les lacunes restantes en matière de conformité avec les MPB, notamment sur le plan de la mise en œuvre des recommandations de la BCL concernant l’intégration des systèmes et l’agrégation des données sur les risques, les tests de résistance sur les liquidités et le document ILAAP, ainsi que l’adoption d’une approche de groupe pour la gestion des liquidités.	
		15. Améliorer la gestion du programme MPB en matière prudentielle et garantir sa mise en œuvre selon un périmètre, un calendrier et des ressources appropriés, y compris au sein d’IT, ainsi qu’une priorisation adéquate des initiatives en matière de conformité MPB de manière à anticiper et à gérer de façon proactive les modifications réglementaires à venir qui auront des incidences sur la BEI et le Groupe BEI.	
		16. Créer un entrepôt de données commun.	
		17. Développer la capacité de calculer les ratios prudentiels et les résultats des tests de résistance selon les normes IFRS.	
		18. En ce qui concerne les meilleures pratiques de gouvernance et le déploiement intégral des trois lignes de défense à la Banque, achever l’examen des responsabilités des membres du Comité de direction et veiller à ce que leurs compétences, leurs connaissances et leur expérience collectives et individuelles respectent les exigences prévues par la législation de l’UE ; cet examen doit être achevé parallèlement à celui du cahier des charges relatif aux fonctions de contrôle (se référer aux recommandations du Comité de vérification relatives à la gestion des risques et au contrôle interne).	

5.	Culture, conduite, ressources et rémunérations	<p>19. Encourager une culture du risque saine au sein du Groupe BEI et veiller à ce qu'elle comprenne certaines caractéristiques, telles qu'un examen critique suffisant de la part de la deuxième ligne de défense, la responsabilité de rendre compte, l'« exemple venant d'en haut » et des mesures qui incitent le personnel à s'exprimer librement.</p>	
		<p>20. Réviser les Codes de conduite respectifs du Comité de direction et du Conseil d'administration.</p>	
		<p>21. Garantir un rythme de recrutement approprié, efficace et efficient pour les deuxième et troisième lignes de défense à la Banque, de façon à leur permettre de s'acquitter efficacement de leurs fonctions et de fournir un travail de grande qualité ; combler en priorité toute lacune en matière de recrutement au sein des fonctions de contrôle.</p>	
		<p>22. Remédier aux lacunes recensées dans les politiques de rémunération afin de favoriser une culture du risque saine au sein du Groupe BEI et veiller à ce que les pratiques de rémunération soient mieux équilibrées de façon à ce que le processus de détermination des objectifs ne repose pas uniquement sur les PIR fondés sur les volumes ; améliorer la gouvernance de la rémunération, la structure de la rémunération, l'évaluation des performances et les exigences de publication en matière de rémunération, conformément aux meilleures pratiques bancaires.</p>	
		<p>23. Veiller à ce que les constats formulés dans les rapports de l'AI et du groupe de travail sur la gestion inefficace et complexe des prestations versées au personnel soient traités et qu'ils débouchent sur l'élaboration d'un plan d'action à mettre en œuvre rapidement.</p>	

LISTE DES ABRÉVIATIONS

ABE	Autorité bancaire européenne
BCL	Banque Centrale du Luxembourg
BEI	Banque européenne d'investissement
COREP	Le COREP (Common Reporting) est le cadre d'information normalisé préconisé par l'Autorité bancaire européenne (ABE) pour la publication d'informations en lien avec la directive sur les exigences de fonds propres. Il concerne le risque de crédit, le risque de marché, le risque opérationnel, les fonds propres et le ratio d'adéquation du capital.
Directives LBC-FT	Directives relatives à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme
FEI	Fonds européen d'investissement
FEIS	Fonds européen pour les investissements stratégiques
FINREP	Le mécanisme FINREP (Financial Reporting) a pour objet d'harmoniser la publication d'informations à des fins de surveillance. Il s'applique à tous les établissements de crédit et les sociétés d'investissement dans l'UE qui consolident leurs états financiers selon les normes IFRS.
Groupe BEI (Groupe)	Le Groupe BEI est composé de la Banque et du Fonds européen d'investissement (FEI)
ICAAP	Processus d'évaluation de l'adéquation du capital interne
IFI	Institution financière internationale
IFRS	Normes internationales d'information financière
ILAAP	Processus d'évaluation de l'adéquation de la liquidité interne
MPB	Meilleures pratiques bancaires
OCCO	Direction de la conformité
Personnel	Direction du personnel
PME	Petites et moyennes entreprises
RM	Direction de la gestion des risques
TIC	Technologies de l'information et de la communication
TMR	Direction Gestion et restructuration des transactions
UE	Union européenne

RAPPORT ANNUEL AU CONSEIL DES GOUVERNEURS CONCERNANT LA FACILITÉ D'INVESTISSEMENT POUR L'EXERCICE 2019

Table des matières

1.	INTRODUCTION	30
2.	EXAMEN DU COMITÉ DE VÉRIFICATION	30
	Contacts avec la direction	30
	Auditeurs externes (KPMG)	30
	Audit interne	31
	Inspection générale	31
	Cour des comptes européenne	31
3.	ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2019 ET DÉCLARATION ANNUELLE DU COMITÉ DE VÉRIFICATION	31
	Base d'établissement des états financiers	31
4.	CONCLUSION	32

1. INTRODUCTION

En vertu des statuts et du règlement intérieur de la BEI, le Comité de vérification est chargé : i) de contrôler les comptes de la Banque européenne d'investissement (« la BEI » ou « la Banque ») et du Groupe BEI, ce pour quoi le Comité de vérification s'appuie sur une collaboration avec les auditeurs externes ; ii) de vérifier chaque année la régularité des opérations et de la tenue des livres de la Banque, notamment en ce qui concerne la gestion et le suivi des risques, et de suivre les activités liées à l'environnement de contrôle interne, la conformité et l'audit interne ; et iii) de vérifier la conformité des activités de la Banque avec les meilleures pratiques bancaires (MPB).

Le présent rapport annuel du Comité de vérification au Conseil des gouverneurs contient une synthèse des travaux du Comité consacrés spécifiquement à la Facilité d'investissement depuis la présentation du dernier rapport annuel. Dans sa déclaration annuelle, le Comité de vérification confirme que, pour autant qu'il puisse en juger, les états financiers établis pour la Facilité d'investissement conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS), telles qu'adoptées par l'Union européenne, donnent une image fidèle de la situation financière, des résultats financiers et des flux de trésorerie de la Facilité d'investissement pour l'exercice clos à cette date (voir le point 3 pour de plus amples précisions).

2. EXAMEN DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

La confirmation délivrée par le Comité de vérification repose sur les travaux d'audit externe effectués par KPMG, mais aussi sur le fait que la Facilité d'investissement dépend d'un certain nombre de systèmes fournis par la Banque, notamment pour la gestion des risques, des ressources humaines et de la trésorerie ainsi que pour la communication financière. Le Comité de vérification s'assure d'une bonne compréhension des activités et des risques associés aux diverses évolutions en passant en revue les rapports soumis au Comité de direction et en s'entretenant avec les services de la BEI compétents pour la Facilité d'investissement.

Contacts avec la direction

Durant l'année écoulée, le Comité de vérification a reçu des informations actualisées et examiné des rapports sur la Facilité d'investissement, qui lui ont fourni des précisions sur les dernières évolutions et sur les orientations futures de la Facilité d'investissement ainsi que sur les activités de la Banque dans les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) en général. Les sujets abordés ont été le portefeuille de la Facilité d'investissement, en particulier la liste des opérations à surveiller, ainsi que l'évolution actuelle des projets.

Auditeurs externes (KPMG)

Les auditeurs externes responsables de la vérification des états financiers de la Facilité d'investissement sont nommés par le Comité de vérification, auquel ils font directement rapport. Pour pouvoir s'appuyer sur les travaux effectués par les auditeurs externes (KPMG), le Comité surveille leur activité comme il convient ; il a ainsi exigé des rapports oraux ou écrits, examiné les résultats fournis, mené des enquêtes complémentaires et organisé un entretien en bonne et due forme avant la validation des comptes.

Le Comité de vérification a eu des échanges de vues avec les auditeurs externes tout au long de l'année afin de se tenir informé de l'avancement de la procédure d'audit, ainsi que des questions d'audit et de comptabilité. Il a rencontré KPMG dans le cadre d'une réunion de fin de mission d'audit avant de valider les divers états financiers. Le Comité de vérification a obtenu l'assurance que la procédure d'audit s'était déroulée comme prévu et qu'elle avait bénéficié du plein soutien des services de la Banque.

Le Comité de vérification évalue régulièrement l'indépendance des auditeurs externes, s'assurant notamment de l'absence de conflit d'intérêts.

Audit interne

Le département Audit interne (AI) est devenu une fonction indépendante au sein de la BEI, rendant compte directement au président de la Banque. Le chef de l'Audit interne peut s'adresser au Comité de vérification sans restriction et peut solliciter des entretiens privés.

Le Comité de vérification a rencontré le chef de l'Audit interne à l'occasion de dix des douze réunions organisées en 2019. Le Comité a discuté de toutes les recommandations importantes émanant de l'Audit interne et des plans d'action approuvés. L'Audit interne de la BEI n'a réalisé aucun audit spécifique à la Facilité d'investissement pendant la période considérée.

Inspection générale

À la Banque, la fonction de supervision interne est placée sous la direction de l'Inspecteur général. L'Inspection générale (IG) articule ses activités autour de trois axes : les enquêtes sur les fraudes, l'évaluation des opérations et le mécanisme de traitement des plaintes. IG entretient une relation privilégiée avec le Comité de vérification ; l'Inspecteur général peut s'adresser au Comité de vérification sans restriction et solliciter des entretiens privés. Dans l'exercice de ses fonctions, le Comité de vérification rencontre régulièrement l'Inspecteur général et examine les rapports et les dossiers en cours au sein de la division Enquêtes sur les fraudes.

Le Comité de vérification a rencontré l'Inspecteur général à l'occasion de cinq des douze réunions organisées en 2019. Le Comité de vérification a examiné et abordé avec l'Inspecteur général les affaires en cours qui relèvent de ses prérogatives et a été informé de tout acte répréhensible présumé et de toute enquête en cours concernant des projets de la Banque, y compris des opérations de la Facilité d'investissement, le cas échéant.

Cour des comptes européenne

Le Comité de vérification note que la Cour des comptes européenne n'a pas réalisé d'audit concernant la Facilité d'investissement au cours de l'exercice clos le mardi 31 décembre 2019.

3. ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2019 ET DÉCLARATION ANNUELLE DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

Le Comité de vérification a examiné les états financiers 2019 de la Facilité d'investissement, établis conformément aux normes internationales d'information financière, telles qu'adoptées par l'Union européenne, et s'est entretenu avec les auditeurs externes, en présence de la direction de la Banque et en privé, afin d'avoir une bonne compréhension des procédures d'audit appliquées.

Base d'établissement des états financiers

En application de l'accord de gestion de la Facilité d'investissement, la Banque établit les états financiers de la Facilité d'investissement sur la base des normes comptables internationales du secteur public ou des normes comptables internationales (IAS), selon le cas. Le cadre comptable appliqué pour les états financiers de la Facilité d'investissement observe les normes internationales d'information financière, telles qu'adoptées par l'Union européenne.

Les états financiers de la Facilité d'investissement comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2019, l'état du résultat global, l'état des variations des ressources des donateurs, le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes d'accompagnement des états financiers, dont un résumé des principes comptables significatifs adoptés et d'autres informations explicatives. Ils sont établis conformément au cadre comptable susmentionné.

4. CONCLUSION

En 2019, le Comité de vérification a recherché un juste équilibre en ce qui concerne l'orientation de ses travaux, les questions traitées et les moyens mis en œuvre pour obtenir les assurances nécessaires. Le Comité estime avoir été en mesure de réaliser les travaux relevant de sa mission statutaire dans des conditions normales et sans entraves. L'équipe de direction de la Facilité d'investissement au sein de la BEI lui a apporté son plein appui durant la période considérée.

À la lumière de ses travaux et des informations reçues (notamment l'avis des auditeurs externes sur les états financiers et une lettre de représentation du Comité de direction de la Banque), le Comité de vérification confirme que les états financiers de la Facilité d'investissement, lesquels comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2019, l'état du résultat global, l'état des variations des ressources des donateurs et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principes comptables significatifs adoptés et d'autres informations explicatives, donnent une image fidèle de la situation financière de la Facilité d'investissement au 31 décembre 2019 ainsi que des résultats de ses opérations financières et de ses flux de trésorerie pour l'exercice concerné, conformément aux normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne.

En foi de quoi le Comité de vérification a signé, à la date du 18 mars 2020, sa déclaration annuelle sur les états financiers 2019 de la Facilité d'investissement établis conformément aux normes internationales d'information financière, telles qu'adoptées par l'Union européenne. À cette même date, le Conseil d'administration de la BEI a approuvé la soumission des états financiers de la Facilité d'investissement au Conseil des gouverneurs de la Banque.

Luxembourg, le 9 juin 2020

Signé par :

J. SUTHERLAND
PRÉSIDENT

L. BALOGH

V. IUGA

P. KRIER

N. GRACIAS FERNANDES

U. CERPS

D. PITTA FERRAZ

RÉPONSE DU COMITÉ DE DIRECTION AUX RAPPORTS ANNUELS DU COMITÉ DE VÉRIFICATION POUR L'EXERCICE 2019

Table des matières

I.	MESSAGES CLÉS	34
II.	RÉPONSE AUX PRINCIPALES OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DE VÉRIFICATION	35
1.	VIABILITÉ ET MODÈLE ÉCONOMIQUE	35
2.	ALIGNEMENT DU GROUPE	37
3.	GESTION DES RISQUES ET CONTRÔLE INTERNE	38
4.	LES MEILLEURES PRATIQUES BANCAIRES	41
III.	LA FACILITÉ D'INVESTISSEMENT	44

I. MESSAGES CLÉS

1. Le Comité de direction prend note des rapports annuels pour l'exercice 2019 remis par le Comité de vérification et convient avec ce dernier que la pandémie de COVID-19 est une nouvelle menace de plus pour les économies et les citoyens de l'UE et du monde, qui pourrait avoir de lourdes conséquences sur les activités du Groupe BEI. Afin d'assurer la continuité des activités, de préserver la sécurité du personnel et des visiteurs du Groupe BEI, et de contribuer à limiter la propagation du virus, la direction du Groupe BEI a pris rapidement des mesures de prévention et de précaution, avec effet immédiat sur les accès aux locaux, les réunions et les regroupements, les déplacements et les méthodes de travail en général. Ces circonstances ont demandé de tester et de renforcer l'environnement de travail à distance, accompagné de mesures de sécurité informatique appropriées, et d'actualiser les directives relatives au télétravail et aux déplacements pour les adapter à cet environnement de travail.
2. Parallèlement, le Groupe BEI a fait des propositions pour aider les décideurs politiques de l'UE à relever les défis économiques et financiers nés de cette crise sanitaire. Le 16 mars 2020, le Groupe BEI a ainsi proposé un ensemble complet de mesures pour soutenir les PME de l'Union européenne pénalisées par la pandémie de COVID-19. La banque de l'UE estime être en mesure de mobiliser jusqu'à 40 milliards d'EUR pour alléger les contraintes de liquidité subies par le secteur des PME du fait de la crise, dans un effort concerté avec la Commission européenne, d'autres établissements bancaires et des intermédiaires publics. De plus, le Groupe BEI va continuer de soutenir le secteur de la santé ainsi que l'innovation dans le domaine médical, en se fondant sur sa réserve de projets actuelle, qui s'élève à environ 5 milliards d'EUR. Les domaines dans lesquels un financement peut être rapidement alloué comprennent notamment le soutien aux États membres de l'UE pour les mesures d'urgence (en particulier les besoins en infrastructures et en équipements), et les installations pour la mise au point et la production de vaccins.
3. Dans le contexte général actuel d'incertitude liée à la pandémie de COVID-19, la BEI conserve la solide position de liquidité et la souplesse nécessaires pour accéder aux ressources de trésorerie dont elle a besoin, grâce à son approche prudente de la gestion des liquidités. En outre, face à une crise dont il est encore trop tôt pour mesurer l'impact, mais dont la gravité ne fait aucun doute, le Comité de direction continuera à suivre de près la qualité du portefeuille de prêts de la BEI et fera rapport, le cas échéant, au Conseil d'administration et au Comité de vérification.
4. Le Comité de direction prend note des recommandations du Comité de vérification. En 2019, le Comité de direction a dressé une feuille de route pour l'application des recommandations du Comité de vérification en s'inspirant des programmes déjà établis pour améliorer les cadres de gestion des risques et de contrôle, tels que le Programme prudentiel MPB. Bientôt, le Comité de direction, en étroite consultation avec le Comité de vérification, devra adapter cette feuille de route en prenant acte de l'évolution rapide de la situation due à la crise du coronavirus, si cela s'avère nécessaire pour renforcer la capacité du Groupe BEI à réagir à cette crise. Le Comité de direction poursuivra son contrôle trimestriel de la mise en œuvre et en rendra compte chaque semestre au Comité de vérification et chaque année au Conseil d'administration.
5. La feuille de route est là pour guider la mise en œuvre des recommandations du Comité de vérification; elle couvre les lacunes de conformité décelées lors des autoévaluations sur les MPB en 2018, auxquelles seront ajoutées celles répertoriées lors des autoévaluations de 2019. Le Comité de vérification reconnaît que ces évaluations ont été faites sur la base d'un cadre posé en 2010, qui sera prochainement remplacé avec la mise en œuvre progressive du cadre de conformité MPB. Le Comité de direction évaluera comment mettre à niveau le cadre actuel des autoévaluations sur les MPB, et discutera et conviendra avec le Comité de vérification des améliorations qu'il serait possible d'apporter à la procédure pour le prochain exercice. En même temps, il convient de rappeler que la Banque s'est toujours efforcée d'appliquer avant l'heure les nouvelles exigences réglementaires concernant les établissements de crédit dans l'UE.
6. Le Comité de vérification reconnaît que la BEI opère dans un contexte économique, réglementaire et opérationnel difficile, que la pandémie de COVID-19 vient encore compliquer. Dans ce contexte en particulier, le Comité de direction a la responsabilité de maîtriser soigneusement l'impact de la mise en œuvre sur les ressources et d'établir des priorités au sein d'une approche progressive, sans rien perdre de son ambition et de son engagement pour mettre en œuvre les meilleures pratiques bancaires (MPB) tout en donnant suite aux recommandations du Comité de vérification.
7. En réitérant son engagement à mettre pleinement en œuvre chacune des recommandations du Comité de vérification, le Comité de direction note comme particulièrement pertinent le rappel des priorités de ce dernier: la viabilité financière, les risques non financiers (notamment informatiques et cybernétiques) et la mise en œuvre des trois lignes de défense. Le programme, qui a été mis en place par le Comité de direction, nécessitera des compétences, de la main-d'œuvre et des investissements informatiques supplémentaires. Le Comité de direction surveille de près la gestion des ressources

afin de trouver le meilleur équilibre et d'établir des priorités entre les besoins.

8. Concernant ce qui est dit des technologies de l'information et de leur importance croissante, à la fois par leur potentiel pour améliorer la capacité d'adaptation et la flexibilité et réduire les coûts, et par la nouvelle source de risques qu'elles représentent (risque informatique, cyber-risque), le Comité de direction réaffirme sa volonté de mettre en place une véritable stratégie informatique à moyen- long terme reposant sur trois piliers : la conformité réglementaire ; l'innovation (y compris le numérique et l'IA) ; la cybersécurité, la prévention et la résilience. Dans ce contexte, un nouveau cadre de gouvernance informatique est en préparation et sera adopté dans le courant de 2020. Ce cadre a pour objet premier de favoriser le rapprochement entre les priorités de l'informatique et celles de l'activité opérationnelle. Dans l'intervalle, la Banque avance et continuera d'avancer sur un certain nombre d'initiatives importantes dans le domaine du numérique, y compris au niveau du Groupe.

9. Concernant le recours à l'informatique en nuage, le Groupe BEI dispose depuis 2019 d'une politique en la matière, qui fournit un cadre pour une approche « hybride » combinant des solutions sur site et en nuage. Les solutions en nuage seront adoptées en premier lieu lorsqu'elles offrent un gain de souplesse, de rapidité de lancement ou de correspondance fonctionnelle avec les besoins de la BEI, tout en respectant les exigences de protection de la cybersécurité conformément aux meilleures pratiques. Aux termes de cette politique, des considérations de sécurité et d'intégration entreront en ligne de compte dans le choix des solutions. De plus, les risques liés à l'infonuagique seront évalués lors de la définition de chaque nouvelle application nécessaire pour les besoins de l'activité du Groupe. Il est peu probable qu'une adoption plus poussée de l'informatique en nuage s'accompagne de réductions substantielles des coûts, mais la rentabilité sera effectivement un facteur dans l'évaluation des solutions potentielles.

10. Les cyber-attaques sont en effet de plus en plus fréquentes et élaborées, et le Comité de direction confirme que des mesures sont prises pour évaluer en permanence les vulnérabilités techniques de la BEI et trouver des solutions pouvant être mises en œuvre pour mieux protéger la Banque contre ces attaques et améliorer ses capacités de récupération en cas d'incident grave (par exemple, une attaque par rançongiciel). En ce qui concerne la continuité des activités, un projet de cyber-résistance a été lancé pour déterminer la capacité de l'institution à maintenir un sous- ensemble d'activités opérationnelles critiques avec des solutions non électroniques ou des applications alternatives dans un scénario « sans technologies de l'information » pendant une période sensiblement plus longue que la durée maximale d'interruption admissible.

11. Le Comité de direction évaluera la suggestion du Comité de vérification de renforcer la capacité de conseil en matière de technologies de l'information au profit des instances dirigeantes, ainsi que la meilleure façon de mettre en œuvre cette suggestion dans le contexte du Groupe, en tenant dûment compte des questions liées à la gouvernance interne et au cadre statutaire.

12. Le Comité de direction continuera de soutenir sans réserve le travail du Comité de vérification – notamment en veillant à la mise en place rapide de l'équipe Processus de surveillance et d'évaluation (Review and Evaluation Process, REP) propre à la BEI (BEI-REP) – et espère renforcer encore la coopération fructueuse avec le Comité de vérification.

II. RÉPONSE AUX PRINCIPALES OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

1. VIABILITÉ ET MODÈLE ÉCONOMIQUE

13. L'environnement de baisse des taux longs et de faiblesse des taux d'intérêt, combiné aux exigences croissantes en matière de mise en œuvre des mandats et de conformité réglementaire, a pesé sur l'excédent net de la BEI. Dans ce contexte, la Banque a adopté et mis en œuvre des outils permettant d'orienter et de contrôler les incidences connexes sur son capital et sur son résultat global. Les efforts en ce sens vont se poursuivre en 2020.

Capital – Outils d'orientation et de contrôle

14. Lors de l'examen et de l'approbation du Plan d'activité (2020) du Groupe BEI, le Conseil d'administration a, pour la première fois, pu s'appuyer sur un Plan de gestion du capital du Groupe BEI. Le Plan de gestion du capital du Groupe

BEI, qui est la traduction pratique de la Politique de viabilité du capital du Groupe approuvée par le Conseil d'administration en mars 2019, confère au Comité de direction et au Conseil d'administration des outils supplémentaires pour mieux anticiper et corriger tout écart par rapport aux objectifs de viabilité. Il sert à évaluer la durabilité du plan d'activité du point de vue du capital sur un horizon de planification à cinq ans et à faire en sorte que le capital soit alloué de manière efficace pour permettre au Groupe BEI de remplir sa mission. Le Plan de gestion du capital du Groupe BEI sera élaboré chaque année en même temps que le Plan d'activité du Groupe et, comme lui, fera l'objet d'un examen à mi-parcours.

15. La mise à jour du Cadre de référence de la propension au risque (RAF) a été approuvée par le Conseil d'administration et sa mise en œuvre progressive s'étendra jusqu'à la mi-2021. Par rapport au RAF précédent, de grandes étapes ont été franchies dans la transposition détaillée des indicateurs de risques financiers, l'introduction d'indicateurs de risques non financiers et la gouvernance du cadre. Pendant ce temps, la BEI et le FEI ont lancé le projet « RAF Groupe » visant à étendre le cadre à l'échelle du Groupe, une partie du Programme prudentiel MPB, et la feuille de route pour l'application des recommandations du Comité de vérification.

Rentabilité, coûts et recettes

16. Les informations sur la couverture des coûts à l'échelle de la Banque et pour les différents mandats seront fournies au Comité de vérification chaque année. Parallèlement, la Banque entreprendra en 2020 une analyse stratégique de la rentabilité de chaque ligne de produits sur sa durée de vie.

17. Au début de 2019, la Gestion des risques a commencé à rendre compte de cette rentabilité par ligne de produits, en intégrant la dimension du risque via l'indicateur de risque lié au rendement des fonds propres (*Risk Return on Equity*, RRoE). Grâce à cet indicateur, il est possible d'obtenir une analyse de l'excédent net de la Banque ventilé par ligne de produits, sur la base de l'affectation du risque (capital économique) et des recettes (au moyen du système des prix de transfert des fonds). La méthodologie a été affinée afin de permettre la ventilation par type d'activité, et les résultats ont été présentés au Comité de vérification en septembre 2019. À l'avenir, des rapports de résultats sur ce critère seront établis et présentés chaque trimestre ; le premier de ces rapports sera préparé à partir des chiffres au 31 décembre 2019.

18. En 2019, un certain nombre de mesures et initiatives de gestion active des coûts ont été menées à bien ou lancées, parmi lesquelles l'initiative « gains d'efficacité » relative à l'affectation du personnel. Ces efforts vont se poursuivre en 2020. En particulier, des propositions visant à simplifier ou à rationaliser certaines activités seront mises au point durant l'exercice. Le Comité de direction est par ailleurs déterminé à développer la fonction interne d'analyse des facteurs de dépenses et de la couverture des coûts en renforçant la capacité de contrôle des coûts au sein de la BEI et les ressources pour mesurer, évaluer et atténuer l'évolution de la structure des coûts, dans le cadre des travaux du groupe de travail « Budget » et de la préparation du plan d'activité du Groupe. Le renforcement de la fonction de contrôle financier fera partie de ce programme global et sera traité lors de l'examen complet du mandat des fonctions de contrôle en 2020.

19. En principe, la couverture des coûts liés aux mandats existants et nouveaux est ciblée et contrôlée au niveau du mandat ou de la famille de mandats – par exemple, mécanismes de panachage ou fonds fiduciaires de l'UE dans le cadre de la plateforme de partenariat pour les fonds (PPF). La couverture des coûts est calculée selon une méthodologie unifiée qui tient compte de tous les coûts et recettes des opérations sous-jacentes, ainsi que de la contribution ou de l'activité purement liée au mandat. Le niveau définitif de couverture des coûts d'un mandat dépend de nombreux facteurs tels que i) la nature et la taille des opérations sous-jacentes, ii) le type de produits à déployer, iii) le niveau de décaissement, iv) le nombre d'opérations en situation de restructuration ou en souffrance, ou encore, iv) les prestations à fournir dans le cadre du mandat. La couverture définitive des coûts pour un mandat donné n'est donc connue qu'après l'achèvement du mandat. C'est pourquoi la Banque calcule la couverture des coûts des mandats en trois temps : ex ante (prévision), une fois par an (ajustement des hypothèses) et ex post (constatation). Les considérations relatives à la couverture des coûts sont au centre des négociations pour tous les mandats. L'objectif ultime des équipes de négociation est de parvenir à une couverture totale des coûts à partir de l'ensemble des dépenses et des recettes du mandat proprement dit et des opérations sous-jacentes.

2. ALIGNEMENT DU GROUPE

20. La Banque a commencé à analyser les forces et les faiblesses de la structure actuelle du Groupe et, dans le courant de 2020, le Comité de direction soumettra à l'examen du Conseil d'administration des propositions visant à renforcer l'alignement du Groupe et à permettre une supervision effective par la BEI en tant que société mère du FEI et de toute filiale future.

21. Les travaux en cours sur les fonctions du Groupe se poursuivront également afin de dégager les synergies et les possibilités d'alignement du Groupe. La création de la fonction de responsable de la gestion des risques à l'échelle du Groupe, le renforcement de l'alignement des activités d'audit interne entre la Banque et le FEI, et les travaux en cours sur le renforcement de la conformité du Groupe ces dernières années sont des exemples de projets déjà mis en place.

22. En juillet 2018, la création d'une fonction de responsable de la gestion des risques à l'échelle du Groupe faisait partie des mesures de gouvernance convenues par le Conseil d'administration dans le cadre des discussions sur l'augmentation de capital de la BEI. Le Conseil d'administration a approuvé les rôles et responsabilités respectifs en mars 2019 et ceux-ci ont ensuite été traduits dans la version révisée de la Charte de gestion des risques du Groupe, adoptée par le Conseil d'administration en avril 2019 (et par le Conseil d'administration du FEI en mai 2019) et intégrés dans la révision du cadre statutaire de la BEI approuvée par les gouverneurs de la BEI en mai 2019.

23. Le responsable de la gestion des risques du Groupe sera chargé de superviser les risques financiers et non financiers du Groupe BEI et couvrira également les responsabilités en matière de conformité, tout en préservant l'autonomie nécessaire de la fonction de conformité conformément aux meilleures pratiques bancaires. La procédure de sélection est en cours. L'objectif est que le poste soit pourvu au dernier trimestre de 2020 au plus tard.

24. En 2020, la Banque poursuivra la mise en œuvre de la Charte de gestion des risques du Groupe, version révisée, en codifiant, conjointement avec le FEI, un ensemble de dispositions d'application. Les dispositions porteront sur les aspects de procédure et d'organisation relatifs à la surveillance des risques du Groupe par la fonction Responsable de la gestion des risques à l'échelle du Groupe et elles seront approuvées en 2020 par la BEI et par le FEI, après consultation du Comité de vérification de la BEI et du Collège des commissaires aux comptes du FEI. Les dispositions couvriront les rôles et les responsabilités, la gouvernance générale et les processus d'approbation pour toutes les composantes du cadre de gestion des risques à l'échelle du Groupe, ainsi que l'élaboration de procédures et d'obligations liées aux risques financiers et non financiers, aux fins de la production de documents sur les risques à l'échelle du Groupe ainsi que pour l'agrégation des données sur les risques, les systèmes et l'échange d'informations à l'échelle du Groupe.

25. Concernant le renforcement de la supervision des risques à l'échelle du Groupe dans le domaine de la gestion des risques, il convient également de noter que le Comité du Conseil d'administration chargé de la politique de risque est de plus en plus souvent amené à discuter des sujets à l'ordre du jour et à se prononcer sur les politiques pertinentes pour le Groupe BEI. Au niveau opérationnel, un Comité de pilotage des risques à l'échelle du Groupe est en place, composé des directeurs de la gestion des risques de la BEI et du FEI, afin d'assurer l'alignement et le pilotage volontariste des risques à l'échelle du Groupe BEI. Une fois le responsable de la gestion des risques à l'échelle du Groupe nommé, un groupe de pilotage des risques à l'échelle du Groupe sera créé ; il sera présidé par le responsable de la gestion des risques à l'échelle du Groupe et composé de représentants des fonctions Contrôle et Risques de la BEI et du FEI.

26. Comme l'a reconnu le Comité de vérification, l'adoption des premiers processus ICAAP (processus d'évaluation de l'adéquation du capital interne), ILAAP processus d'évaluation de l'adéquation de la liquidité interne) et RAF (Cadre de référence de la propension au risque) du Groupe BEI est en bonne voie.

27. Le document ICAAP 2019, dont l'approbation revient au Conseil d'administration, vise à intégrer la dimension « groupe » en élargissant le champ des indicateurs de la solvabilité à l'échelle du Groupe aux fins de l'évaluation de l'adéquation des fonds propres du Groupe, et en introduisant une taxonomie des risques à l'échelle du Groupe dans le document « Identification des risques à l'échelle du Groupe ». Néanmoins, des travaux supplémentaires sont en cours – et évoqués dans la feuille de route pour l'application des recommandations du Comité de vérification – en vue d'établir l'ensemble plus large des conditions préalables encore nécessaires pour un ICAAP à part entière à l'échelle du Groupe ; cela figurera dans le document ICAAP 2020 livré en 2021.

28. Un premier document ILAAP à l'échelle du Groupe sera produit à partir des données au 31 décembre 2019. Il contiendra des informations détaillées sur les cadres des risques liés à la liquidité en place à la BEI et au FEI et notamment une quantification du risque de liquidité du Groupe par le biais des ratios de couverture de liquidité (LCR) et de financement stable net (NSFR) consolidés, qui sont bien supérieurs aux minima réglementaires de l'UE. En plus de ces

informations, des tests de résistance à l'échelle du Groupe sont également inclus dans l'ILAAP 2019 pour étayer la déclaration sur l'adéquation du niveau de liquidité du Groupe. Cette dernière, dont l'approbation revient au Conseil d'administration de la BEI, exprime un avis sur l'adéquation de la liquidité « consolidée », c'est-à-dire, au niveau du Groupe, et sur les pratiques de gestion des risques afférents à la liquidité actuellement employées à la BEI et au FEI.

29. L'extension du Cadre actuel de référence de la propension au risque à l'échelle du Groupe (c'est-à-dire la mise en place d'un Cadre de propension au risque « consolidé », pour l'ensemble du Groupe BEI) est en cours d'élaboration dans le contexte des dispositions d'application de la Charte de gestion des risques du Groupe BEI et selon le calendrier établi dans la feuille de route du Comité de vérification. Une politique de gouvernance du Cadre de référence de la propension au risque du Groupe devrait être soumise pour approbation au Conseil d'administration au dernier trimestre de 2020.

30. Le Conseil d'administration a approuvé la stratégie du Groupe BEI en matière d'apports de fonds propres en décembre 2019, en vue de fournir une approche coordonnée au sein du Groupe pour les opérations directes et indirectes de type fonds propres, en évitant les chevauchements d'offre de produits entre le FEI et la BEI et en assurant une délimitation claire des rôles et des responsabilités au sein du Groupe BEI. Les changements que cela induit en matière de gouvernance, d'organisation et de procédures seront effectués dans le courant de l'année 2020, l'objectif étant d'achever la mise en œuvre d'ici décembre 2020.

31. En ce qui concerne les données et les rapports à l'échelle du Groupe, le programme pluriannuel de mise en conformité avec les principes BCBS 239 reste une priorité essentielle pour le Groupe BEI. Il implique la mise en place d'améliorations de la qualité et de la traçabilité des données, de la gestion des données relatives aux risques et des capacités de notification des risques, pour lesquelles une architecture de données et une infrastructure informatique solides sont indispensables. En 2019, la BEI et le FEI se sont concentrés sur la mise en conformité avec les principes BCBS 239 pour un ensemble de principaux indicateurs de risque, ainsi que sur la définition d'un modèle opérationnel cible (TOM) pour une architecture et une gouvernance de la notification des risques à l'échelle du Groupe. Une feuille de route quinquennale visant à assurer la conformité avec les principes BCBS 239 a été présentée au Comité de vérification de la BEI et au Collège des commissaires aux comptes du FEI réunis. Aux termes de cette feuille de route, un projet a été lancé en novembre 2019 visant à jeter les bases du TOM, y compris un entrepôt de données à l'échelle du Groupe, la gouvernance des données du Groupe et la mise en œuvre d'un cadre de notification des risques à l'échelle du Groupe. Parallèlement, d'autres projets ont été lancés pour renforcer la qualité des données, améliorer la notification des risques du Groupe et réduire le recours aux outils informatiques dits « EUC » (*End-User Computing*) – créés par les utilisateurs finals pour répondre à des exigences spécifiques –, tous ces éléments faisant partie de la feuille de route pour l'application des recommandations du Comité de vérification.

3. GESTION DES RISQUES ET CONTRÔLE INTERNE

Mise en œuvre de trois lignes de défense

32. En 2019 et afin de promouvoir un alignement plus étroit sur les MPB et le cadre réglementaire, la Banque a engagé des consultants pour procéder à un examen complet du processus d'instruction des demandes de crédit et d'approbation des prêts. Cet audit a été soumis au Comité de direction pour discussion. Il en a été tiré un certain nombre de conclusions ainsi qu'une feuille de route pour les mesures correctives proposées, qui a fourni une base pour le déploiement du modèle des trois lignes de défense au sein de la Banque. Dans ce contexte, un groupe de travail (présidé par un membre du Comité de direction) a été mis en place afin de préparer des propositions sur la répartition des responsabilités entre les première et deuxième lignes de défense concernant le risque de crédit (instruction et approbation des opérations de prêt). Le Comité de direction a déjà commencé à examiner les options possibles et les implications organisationnelles de ces propositions. Comme l'indique la feuille de route pour l'application des recommandations du Comité de vérification, 2020 est une année capitale pour réaliser des progrès, notamment en renforçant l'expertise et la spécialisation au sein de la première ligne ; en effet, en 2021, les travaux devraient se concentrer sur la réalisation d'une séparation efficace entre les deux lignes de défense. Pour les risques restants, il est prévu qu'un plan de mise en œuvre soit préparé et adopté par le Comité de direction au cours du dernier trimestre de 2020.

Risques financiers

33. En ce qui concerne le risque financier, le Comité de direction réaffirme son engagement à mettre pleinement en œuvre au fil du temps le dispositif de tests de résistance du Groupe approuvé par le Conseil d'administration en décembre 2019, et à intégrer les résultats respectifs dans le processus décisionnel de la Banque, en particulier pour les décisions concernant la planification du capital. En outre, le Comité de direction veillera à ce que les éléments pertinents du cadre de gestion des risques à l'échelle du Groupe soient élaborés conformément au calendrier défini dans la feuille de route pour l'application des recommandations du Comité de vérification.

Risques non financiers

34. En ce qui concerne la recommandation du Comité de vérification visant à ce que la Banque renforce encore la supervision des risques non financiers, le Conseil d'administration de la BEI a approuvé en novembre 2019 une nouvelle politique de gouvernance du Cadre de référence de la propension au risque qui, entre autres améliorations, introduit un cadre complet pour les risques non financiers au moyen de quatre principaux indicateurs de risque qui rendent compte des grandes catégories de risques concernées (opérationnels, de réputation, de conduite, de conformité et d'informatique). Il s'agit d'une étape importante vers la consolidation et l'ancrage d'une forte culture du risque à la BEI, car l'inclusion de grands indicateurs des risques non financiers élargit le champ d'application du RAF et établit des rôles et responsabilités spécifiques pour la définition, la quantification, la notification et la gestion des risques non financiers. Plus précisément, les quatre principaux indicateurs de risques non financiers du RAF représentent une agrégation d'indicateurs granulaires qui saisissent un large éventail de risques, notamment le risque de tiers (par exemple, la passation de marchés), la conformité avec les politiques de LBC-FT, les abus de marché (par exemple, les contrôles de conformité avec le marché à un niveau supérieur), l'intégrité, la confidentialité et la disponibilité des données gérées par les fonctions Informatique et Protection des données (par exemple, les cas de non-respect des règles de l'UE en matière de confidentialité des données). Les principaux indicateurs de risques non financiers seront contrôlés au regard de seuils fixés et feront l'objet de rapports trimestriels à partir du deuxième trimestre 2020. La liste des indicateurs de risques non financiers du RAF à l'échelle de la Banque et les seuils correspondants sont examinés et approuvés chaque année par le Conseil d'administration, après discussion avec le Comité de vérification. Pendant ce temps, la BEI et le FEI ont lancé le projet « RAF Groupe » visant à étendre le cadre à l'échelle du Groupe, au titre du Programme prudentiel MPB et de la feuille de route pour l'application des recommandations du Comité de vérification.

35. Enfin, la Banque est en train de revoir le cadre de gestion des risques opérationnels par rapport aux orientations réglementaires pertinentes et aux meilleures pratiques en la matière, notamment grâce à une évaluation comparative avec les institutions homologues concernées. L'évaluation sera achevée à la mi-2020 et donnera lieu à un plan d'actions assorti d'une feuille de route pour combler les lacunes décelées à l'échelle du Groupe.

Conformité et LBC-FT

36. En 2020 et au-delà, le renforcement de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (« LBC-FT ») dans l'ensemble de la BEI restera une priorité essentielle. La poursuite du développement du cadre LBC-FT (et des processus connexes), y compris à l'échelle du Groupe, ainsi que la clarification et la mise en œuvre des rôles et des responsabilités pour les première et deuxième lignes de défense sont des actions critiques pour atteindre cet objectif. En 2019, les efforts se sont concentrés sur l'élaboration d'une évaluation bien définie des risques de non-conformité et sur la mise en place d'une structure connexe en tant que facteurs clés pour l'adoption d'un programme de contrôle de la conformité, qui doit aboutir en 2020. Le Comité de direction reste déterminé à veiller à ce que soient comblées toutes les lacunes de conformité décelées dans le domaine de la LBC-FT.

37. Le Conseil d'administration de la BEI et le Conseil d'administration du FEI ont approuvé, respectivement en février et mars 2019, la politique du Groupe BEI vis-à-vis des juridictions faiblement réglementées, non transparentes et non coopératives et relative à la bonne gouvernance fiscale (« politique JNC »), qui tient compte des dernières évolutions du cadre juridique et stratégique de l'UE ainsi que des nouveautés en matière fiscale. L'approbation de la politique JNC du Groupe BEI a été suivie d'une série de sessions de sensibilisation à l'audit préalable en matière d'intégrité fiscale pour la première ligne de défense et d'un perfectionnement des outils d'audit préalable en matière d'intégrité fiscale. En 2020, les travaux se concentreront sur la finalisation des procédures de la politique JNC.

38. En 2019, une fonction centralisée de conformité en matière de respect des sanctions a été mise en place pour

améliorer la coordination des activités liées au respect des sanctions. Les responsabilités de l'équipe Respect des sanctions ont été formalisées dans les procédures de mise en œuvre de la politique du Groupe BEI en matière de respect des sanctions, approuvée par la BEI en 2017 et par le FEI au début de 2018. La politique du Groupe BEI en matière de respect des sanctions (« politique Respect des sanctions ») et ses procédures d'application sont entrées en vigueur en juillet 2019. Plus précisément, des dispositions opérationnelles couvrant les procédures de vérification des noms ont été établies, et leur intégration dans les processus des première et deuxième lignes de défense est actuellement en cours. Ces dispositions ont été complétées par des initiatives de sensibilisation et seront encore soutenues par un programme d'assurance qualité et un examen continu de la documentation contractuelle afin de l'aligner sur les politiques pertinentes et sur l'évolution de l'évaluation des risques liés aux sanctions.

Culture en matière de risque

39. Le Comité de direction reconnaît qu'une promotion poussée de la culture en matière de risque contribuera à renforcer et à accroître encore la cohérence et l'impact des initiatives et programmes en cours, et que le Responsable de la gestion des risques à l'échelle du Groupe jouera un rôle clé à cet égard. Actuellement, de nombreuses initiatives contribuent à favoriser une culture du risque plus forte. À cet égard, il convient de mentionner, outre les programmes de formation générale, le programme de changement en faveur d'une culture de la conformité, les formations spécifiques et ciblées pour le personnel de la première ligne de défense, ainsi que les ateliers en présentiel sur le risque opérationnel dans toute la Banque, les orientations relatives à la cartographie des risques sectoriels et aux ratios financiers (*Industry Risk Mapping and Financial Ratio Guidance*) et l'outil *Credit Market Pulse* de la direction de la gestion des risques (RM). La Banque élabore actuellement un programme de culture du risque saine, qui couvrira notamment quatre domaines clés : l'organisation (p. ex. la stratégie, les politiques, la gouvernance), les compétences (p. ex. les formations, la planification des effectifs), la motivation (p. ex. la gestion des performances, les principaux indicateurs de résultat, la rémunération) et le comportement (p. ex. « l'exemple venant d'en haut », la sensibilisation).

40. Le Comité de direction a reconnu l'importance de revoir les Codes de conduite du Comité de direction et du Conseil d'administration dans un document de cadrage fourni au Conseil d'administration en février 2019. Dans un premier temps, en mars 2019, le Conseil d'administration a approuvé une proposition du Comité de direction visant à incorporer dans le Code de conduite de ce dernier des dispositions supplémentaires relatives à la séparation des activités de première et de deuxième lignes de défense au niveau du Comité de direction. Dans un deuxième temps, une proposition sera faite courant 2020 pour une révision des Codes de conduite respectifs du Comité de direction et du Conseil d'administration selon les termes du document de cadrage mentionné ci-dessus. En outre, en 2019, les réformes du Code de conduite du personnel du Groupe BEI et de la Politique de signalement du Groupe BEI ont été des jalons importants de la révision des stratégies et procédures dans le contexte du programme de changement en faveur d'une culture de la conformité. En 2020, pour clarifier la procédure de l'alerte éthique, une plateforme unique de signalement sera mise en place. Afin d'encourager une forte culture de signalement au sein de la Banque, des ateliers pilotes ont été organisés en 2019 sur les thèmes des principaux devoirs professionnels et de l'alerte éthique. En 2020, des campagnes de sensibilisation du personnel et de communication interne sur le Code de conduite du personnel du Groupe BEI et sur la Politique de signalement du Groupe BEI sont prévues. La formation en ligne sur la déontologie et l'intégrité pour le Groupe BEI est en préparation et devrait être déployée d'ici la fin de l'année 2020.

Cyber-risques

41. En ce qui concerne les cyber-risques, la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité des informations sont essentielles pour le Groupe BEI. La fonction de Sécurité de l'information dans la gestion des risques, qui constitue une deuxième ligne de défense pour la sécurité informatique, est opérationnelle depuis le second semestre de 2019. Elle utilise les meilleures pratiques en matière d'évaluation indépendante des risques et d'évaluation des processus actuels afin de garantir une atténuation appropriée des risques relevant de la cybersécurité. En 2019, les stratégies en matière de sécurité de l'information ont été renforcées pour inclure de nouvelles améliorations à la gestion des risques liés aux TIC à l'échelle du Groupe BEI et développer le rôle de la fonction de Sécurité de l'information ainsi que le mandat du comité de pilotage chargé de la sécurité de l'information. En outre, des indicateurs d'alerte précoce des risques en matière de sécurité de l'information ont été introduits dans le RAF et des scénarios de risques pour la sécurité de l'information ont été fournis pour la réalisation de l'ICAAP. Les exigences de conformité ont été respectées, en particulier les scénarios de risque du programme CSP de Swift et les directives pour le système Target 2 de la BCE, ainsi que la norme ISO 27001 au regard des politiques existantes en matière de sécurité de l'information. Les lacunes éventuelles seront traitées dans le cadre des examens des politiques prévus dans le courant de l'année 2020.

42. Le renforcement de la fonction de contrôle de deuxième ligne qui supervise la sécurité de l'information et le cyber-risque doit être considéré en conjonction avec le renforcement de la cyber-résistance de la Banque, de sa gouvernance informatique et des améliorations continues du cadre de contrôle interne (CCI) pour l'informatique conformément à ce que prévoit la réglementation.

Rémunération

43. Le registre des MPB ne contient pas encore de section Rémunération. Cette section sera soumise à l'approbation du Conseil d'administration au premier semestre de 2020. La Banque va également promouvoir une vision globale des objectifs de performance pour les cadres de direction, afin d'assurer un meilleur alignement entre la fixation des objectifs, l'évaluation des performances et les récompenses. En outre, la série de principaux indicateurs de résultat (PIR) utilisée pour la détermination des primes de performance est actuellement en cours de révision. Il est proposé d'ajuster progressivement les PIR afin de garantir leur adaptation constante à l'objectif ciblé.

Cadre de contrôle interne (CCI)

44. En 2019, le Comité de direction a accordé une attention particulière aux contrôles internes, notamment à la clôture en temps utile des points d'audit interne. Plusieurs améliorations méthodologiques ont été introduites dans les procédures du CCI de la BEI, accompagnées d'actions de surveillance de deuxième ligne qui aident à la mise en œuvre du CCI. Ces évolutions, ainsi que les progrès encourageants à l'échelle de la BEI, ont pour but de continuer à rapprocher la Banque des normes de surveillance du contrôle interne attendues et des futures exigences du REP propre à la BEI. Les principales évolutions ont notamment abouti à :

- une action de sensibilisation accrue ;
- l'achèvement d'une architecture de processus simplifiée liée aux transactions ;
- l'extension de la couverture de la documentation du CCI ;
- l'extension de la couverture des autoévaluations des risques et des contrôles ;
- la poursuite du projet de mise en œuvre de l'application « Gouvernance, risque et contrôle », dont la mise en service est prévue pour la fin du quatrième trimestre de 2020 ;
- la définition et la mise en œuvre de la politique d'approbation des nouveaux produits visant à mieux évaluer les impacts opérationnels déclenchés par les initiatives de nouveaux produits et à adapter en conséquence le CCI existant.

45. La Banque est consciente que la maintenance du CCI est un cycle ininterrompu, et elle s'engage à poursuivre la réalisation des améliorations nécessaires afin de satisfaire aux normes de contrôle interne attendues. En 2020, la Banque continuera à allouer des ressources afin de mettre en place un test centralisé des contrôles (contrôle permanent indépendant) qui permettra de rendre compte de l'efficacité du fonctionnement des contrôles (c'est-à-dire la vérification de l'exécution effective des actions de contrôle interne de manière cohérente, systématique et formalisée).

4. LES MEILLEURES PRATIQUES BANCAIRES

Cadre des MPB

46. Après l'approbation des principes directeurs MPB par le Conseil des gouverneurs en juillet 2018, le Comité de direction a approuvé la procédure ad hoc d'évaluation de l'applicabilité en février 2019. Cette procédure met en œuvre le concept « se conformer ou se justifier » dans l'évaluation de l'applicabilité à la BEI des exigences réglementaires de l'UE concernant les établissements bancaires. Ces exigences sont applicables dans la mesure où elles sont compatibles avec la mission et le mandat de la BEI, et toutes les adaptations ainsi que les cas de non-applicabilité doivent être signalés d'une manière ou d'une autre dans le registre des MPB. Le Conseil d'administration a approuvé une version initiale du registre des MPB puis une première série d'ajustements, respectivement en mai et juin 2019.

47. Le registre des MPB fera l'objet de révisions régulières pour tenir compte de l'évolution du paysage réglementaire. Dans ce contexte et pour les années à venir, les résultats des procédures d'évaluation de l'applicabilité actuellement menées par l'équipe de veille MPB permettront de stabiliser l'environnement réglementaire de la BEI et serviront

de base à la mise à jour du registre des MPB actif chaque fois que des adaptations s'imposeront.

48. Le Comité de direction assure le soutien approprié pour les aspects organisationnels et logistiques de ce processus, notamment la mise en place de l'équipe BEI-REP. Le Comité de direction tient à souligner que des clarifications et des ajustements supplémentaires peuvent être nécessaires pendant la phase de mise en œuvre afin que l'équipe BEI-REP puisse travailler de manière indépendante sous l'autorité du Comité de vérification. Le Comité de direction discutera par ailleurs avec le Comité de vérification pour déterminer si certains aspects de l'approche justifient une adaptation aux spécificités de la BEI – notamment à sa mission publique et à ses modalités de gouvernance uniques.

Mise en œuvre des MPB

49. En ce qui concerne la mise en œuvre des MPB, il convient de mentionner la charge de travail accrue résultant d'un environnement réglementaire de plus en plus exigeant. Dans ce contexte, le Programme prudentiel MPB a considérablement élargi son portefeuille de projets en 2019 et constitue une grande partie de la feuille de route globale pour l'application des recommandations du Comité de vérification. Des progrès ont été réalisés en 2019, mais certains projets demeurent au programme des grandes priorités de travail pour 2020 : BCBS 239 (norme numéro 239 du Comité de Bâle, « Principes aux fins de l'agrégation des données sur les risques et de la notification des risques ») ; risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire (IRRBB), qui comprend la mise en œuvre (en cours) du cadre de gestion dans une nouvelle plateforme informatique ; sécurisation de la liquidité intrajournalière ; deuxième version du Cadre de référence de la propension au risque. Entre-temps, le programme MPB s'est étendu pour couvrir les domaines où la conformité doit être améliorée : risque opérationnel ; gestion du risque lié au modèle et gouvernance du modèle ; mise en œuvre progressive du dispositif de tests de résistance ; plusieurs projets fondamentaux pour l'application des MPB (gestion des données de base et de contrepartie, virtualisation des données). Par ailleurs, la fréquence des rapports aux instances dirigeantes de la BEI passera de deux à quatre par an pour ce qui concerne les rapports sur la feuille de route globale pour l'application des recommandations du Comité de vérification. D'autres projets devraient être ajoutés à la suite de l'achèvement des procédures d'évaluation de l'applicabilité des MPB pour un certain nombre d'éléments des réformes prudentielles CRR II et Bâle IV.

Liquidité

50. En 2019, la BEI a achevé la mise en œuvre des recommandations de la Banque Centrale du Luxembourg (BCL) dans les délais fixés par la feuille de route convenue entre les deux institutions en avril 2019.

51. La mise en œuvre du projet « sécurisation de la liquidité intrajournalière » du Programme prudentiel MPB a progressé selon le calendrier communiqué au Comité de vérification. Avec la production du premier rapport sur les expositions de liquidité intrajournalière en décembre 2019, la Banque s'est conformée aux exigences de la réglementation BCBS 248 sur les outils de surveillance à cet égard. Le projet sera complété en 2020 par le développement de capacités de projections et de tests de résistance. Dans le cadre d'un autre projet du Programme prudentiel MPB, à la suite de l'approbation du règlement (UE) 2019/876, le calcul du ratio de financement stable net (NSFR) a été révisé afin d'intégrer la dernière méthodologie applicable de l'UE, un an et demi avant l'entrée en vigueur du ratio dans l'UE.

52. Depuis juin 2019, le ratio de couverture de liquidité (LCR) consolidé du Groupe est calculé chaque mois. Le NSFR consolidé sera calculé chaque semestre à partir de 2020, l'intention étant d'augmenter progressivement la fréquence au cours des années suivantes, pour en faire un rapport trimestriel. Le LCR et le NSFR consolidés seront proposés pour inclusion dans le Cadre de référence de la propension au risque du Groupe BEI, qui devrait être opérationnel en 2021.

53. Comme mentionné ci-dessus, le document ILAAP 2019 a concrétisé le premier processus d'évaluation de l'adéquation du niveau de liquidité interne à l'échelle du Groupe, jalon important de la conformité accrue avec les meilleures pratiques applicables. Dans le cadre de l'ILAAP 2019 du Groupe, la Banque a en outre intégré deux éléments à sa bibliothèque de tests de résistance sur la liquidité : l'impact sur la liquidité du test de résistance macroéconomique (MEST) de 2019 et la réplication du test de résistance sur la liquidité (LIST) demandé par la BCE à 103 grandes banques de la zone euro en 2019. Les résultats des deux tests de résistance figureront dans le document ILAAP 2019 du Groupe en plus de tous les tests de résistance de la liquidité existants de la BEI et du FEI.

54. La deuxième ligne de défense contre les risques afférents à la liquidité dépend fortement de la qualité des données des systèmes utilisés pour le suivi et la notification, ainsi que de l'efficacité opérationnelle de ces derniers. Cela

est particulièrement vrai dans le cas des expositions au risque du Groupe, qui ne sont pas encore consolidées dans un référentiel de données ad hoc. En 2020, la Banque mènera une étude afin de déterminer la meilleure solution pour renforcer la robustesse de ses capacités de suivi et de notification dans le domaine des risques de liquidité.

Tests de résistance

55. Le Conseil d'administration a approuvé un nouveau dispositif de tests de résistance du Groupe en décembre 2019, après consultation du Comité de vérification. Il s'agit d'un cadre qui définit l'ambition du Groupe BEI pour le développement de ses capacités de tests de résistance afin de les aligner sur les meilleures pratiques bancaires. Il renforce également la gouvernance des activités de simulation de crise à l'échelle du Groupe BEI. En outre, la Banque a clairement défini dans son cadre de planification et de gestion du capital (notamment par le biais de ses documents ICAAP et RAF) comment les résultats des tests de résistance sont pris en considération dans la planification du capital. La Banque considère que ses tests de résistance actuels sont conformes aux principes et normes du CBCB et de l'ABE en la matière.

56. Le Comité de direction reconnaît que certaines parties du dispositif de tests de résistance du Groupe doivent encore être mises en œuvre, notamment en ce qui concerne la prise en compte d'un ensemble plus large de principes méthodologiques et de pratiques de test de résistance autres que celles du CBCB et de l'ABE, et l'intégration des résultats des tests de résistance dans les processus décisionnels. La Banque s'est engagée à mettre pleinement en œuvre tous les aspects du dispositif de tests de résistance au cours des trois prochaines années, dans le cadre de la feuille de route globale pour l'application des recommandations du Comité de vérification.

Mécanismes FINREP et COREP

57. Actuellement, le registre des MPB approuvé par le Conseil d'administration en mai 2019 exclut l'adoption du COREP et du FINREP. Néanmoins, la Banque reconnaît la nécessité d'améliorer l'intégration de ses données et de ses systèmes à l'échelle du Groupe et s'engage à aligner ses structures de données et sa taxonomie sur celles du secteur bancaire et à développer davantage ses capacités de notification. La Banque a déjà lancé plusieurs projets traitant de ces sujets dans le cadre de la feuille de route pour l'application des recommandations du Comité de vérification et elle a effectué une première analyse sur un échantillon de rapports avec l'aide d'un consultant externe. Le projet BCBS 239 actuellement en cours apportera des améliorations substantielles à la gestion des données et à l'infrastructure informatique, jetant ainsi les bases nécessaires pour un développement plus poussé des capacités de notification de la Banque. La Banque réexaminera soigneusement la nécessité de produire des rapports COREP et FINREP, en tenant compte des exigences du prochain Processus de surveillance et d'évaluation (BEI-REP) et de toute autre disposition mise en place, y compris l'accès (convenu) aux données de surveillance de l'UE par l'équipe BEI-REP.

Notification des risques et résultats des tests de résistance sur la base des IFRS

58. Le Comité de direction prend note de la recommandation réitérée par le Comité de vérification à la Banque concernant le nécessaire renforcement de la capacité de calcul des ratios prudentiels et des résultats des tests de résistance selon les normes IFRS. Bien que la Banque reconnaisse que la plupart des établissements bancaires d'importance comparable utilisent les normes IFRS pour leurs rapports, la production d'indicateurs de risque selon le référentiel IFRS impliquerait un changement stratégique fondamental pour la Banque, qui soutient principalement les investissements à long terme, étant donné que son processus actuel de suivi et de prise de décision se fonde sur des informations établies en vertu des directives comptables de l'UE.

59. Le passage à une information sur les risques selon le référentiel IFRS nécessiterait une adaptation des systèmes comptables de la BEI (notamment la mise au point d'un double grand livre adapté à la notification des risques selon les IFRS), de son information financière et de sa notification des risques telles qu'elles sont en interne, ainsi que de ses modèles, politiques et procédures en matière de risques, afin de permettre le pilotage de la Banque selon les IFRS. Cela coïnciderait aussi avec d'autres projets pluriannuels porteurs de changement tels que le BCBS 239.

60. Si la double déclaration des indicateurs de risque – selon les directives comptables européennes et selon les IFRS – devait être introduite, il faudrait adapter le processus décisionnel pour y inclure des considérations sur l'évolution des mesures des risques en vertu des IFRS. Un tel fonctionnement en parallèle impliquerait également le déploiement d'un

volume considérable de ressources et d'investissements informatiques supplémentaires requis par la maintenance et la production d'un double cadre de déclaration.

61. Le Comité de direction, en étroite coordination avec la direction du FEI, examinera donc attentivement les coûts et les avantages de la production de mesures des risques dans le cadre des IFRS, ainsi que les conséquences qui en découleraient pour la prise de décision, notamment l'abandon éventuel du système de notification des risques et des indicateurs des risques selon les règles de l'UE au profit du référentiel IFRS, en tenant dûment compte des objectifs stratégiques de la Banque.

III. LA FACILITÉ D'INVESTISSEMENT

62. La BEI est chargée de gérer la Facilité d'investissement (FI), et, à ce titre, son Enveloppe destinée à l'investissement d'impact, au moyen de financements octroyés sur les ressources du Fonds européen de développement (FED), elles-mêmes provenant du budget des États membres de l'UE. Parallèlement aux ressources propres de la Banque dans le cadre du mandat de Cotonou, les fonds de la FI servent à financer des opérations dans les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) et dans les pays et territoires d'outre-mer (PTOM). Les opérations réalisées au moyen des ressources de la FI (et de l'Enveloppe destinée à l'investissement d'impact) et celles réalisées sur les ressources propres de la Banque sont complémentaires par nature. Les opérations sur ressources propres de la Banque dans le cadre du mandat de Cotonou concernent essentiellement des projets du secteur public (p. ex. prêts de type souverain). En revanche, les opérations sur ressources FI relèvent généralement du segment, plus risqué, des projets privés et, dans des cas précis, également des opérations du secteur public assorties d'un risque élevé. L'Enveloppe destinée à l'investissement d'impact, quant à elle, finance des projets à haut risque et fort impact qui, normalement, ne satisferaient pas aux règles prudentielles auxquelles sont subordonnés les financements sur ressources propres.

63. Les principales opérations et activités internes liées à la gestion de la FI (et des opérations au titre de l'Enveloppe destinée à l'investissement d'impact avec des institutions financières) sont traitées dans le cadre de l'infrastructure, des procédures et des processus habituels de la Banque. Par conséquent, les activités de gestion et contrôles internes principaux, en particulier ceux ayant trait à la gestion des risques, aux audits internes, aux ressources humaines, à la trésorerie et à l'information financière, sont les mêmes que pour les opérations de la BEI. Les opérations menées sur l'Enveloppe destinée à l'investissement d'impact de la FI autres que les prêts aux institutions financières sont conformes aux dispositions des principes relatifs aux risques dans le mandat général pour les activités de financement d'impact, énoncées dans la section correspondante des Lignes directrices de la BEI en matière de risques de crédit. Les processus internes de la Banque sont complétés par une structure de gouvernance externe, le Comité FI, qui est l'instance au sein de laquelle les représentants des États membres et de la Commission européenne définissent les stratégies et les lignes directrices opérationnelles de la FI et donnent leur avis sur les opérations. Les mandats extérieurs, y compris les mandats de la FI, sont soumis à des audits externes.

Rapports annuels du Comité de vérification

pour l'exercice 2019



**Banque
européenne
d'investissement**

La banque de l'UE

Banque européenne d'investissement
98-100, boulevard Konrad Adenauer
L-2950 Luxembourg
☎ +352 4379-22000
www.eib.org – ✉ info@eib.org